

Site Natura 2000 S18 – Mont Colombier

FR8212015 – FR8202004



DOCUMENT D'OBJECTIFS

DIAGNOSTIC, ENJEUX, OBJECTIFS ET PROPOSITIONS D' ACTIONS

Document validé par le Comité de Pilotage le 8 juillet 2010



FICHE D'IDENTITE DU SITE

Nom officiel du site Natura 2000 :	Mont Colombier S18
Date de transmission de la ZSC et date de l'arrêté de la ZPS :	6 avril 2006
Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE :	FR 82122015
Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE :	FR 82022004
Localisation du site Natura 2000 :	France, région Rhône-Alpes Savoie (73), Massif des Bauges
Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Oiseaux » 79/409/CEE :	2 182 ha
Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE :	2 182 ha
Surface calculée par SIG (surface utilisée dans les analyses de ce document)	2 177 ha
Préfet coordinateur :	Préfet de la Savoie
Animateur du site :	Parc naturel régional du Massif des Bauges
Prestataires et partenaires techniques :	Chambre d'agriculture de la Savoie, Société d'Economie Alpestre de la Savoie, CORA, OGM, ONF, Fédération des Chasseurs 73
Liste des Habitats Natura 2000 : (Voir descriptif détaillé § II.D.2)	4060 5130 6210* 6170 6432 6510 6520 7230 8120 8130 8210 9130 9140 9150 9180 9410 9430*
Liste des Espèces Natura 2000 - Oiseaux ⁽¹⁾ :	Aigle royal, Chouette de Tengmalm, (Faucon pèlerin), Gêlinotte des bois, Pic noir, Tétralyre continental, (Milan noir), Bondrée apivore, (Circaète Jean-le-blanc), Pie-grièche écorcheur, Autour des palombes, Buse variable, Epervier d'Europe, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Merle à plastron, Monticole de roche, Torcol fourmilier, (Vautour fauve), (Vautour Moine)
- Faune (hors oiseaux) ⁽¹⁾ :	(Lynx d'Europe), (Loup), Rosalie des Alpes*, Damier de la Succise, Grand Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Grand murin, Petit murin, Barbastelle d'Europe
- Flore :	Sabot de vénus

(1) : espèces entre parenthèses : seulement de passage occasionnel sur le site.

SOMMAIRE

FICHE D'IDENTITE DU SITE	1
SOMMAIRE	3
GLOSSAIRE.....	5
INTRODUCTION	7
I. PRESENTATION DE LA DEMARCHE NATURA 2000	8
A. Approche générale	8
B. Historique du site S18 « Mont Colombier »	9
C. Le Comité de Pilotage.....	9
D. Structure animatrice.....	10
E. Le Document d'Objectifs.....	10
1. Rôle du document d'objectifs	10
2. Méthode d'élaboration	11
F. Mise en œuvre de la gestion du site.....	14
1. Evaluation des incidences	14
2. Charte Natura 2000.....	14
3. Gestion active des milieux : les contrats de gestion.....	15
4. Autres outils de gestion des milieux naturels	15
II. DIAGNOSTICS	17
A. Données géographiques et administratives.....	17
B. Données abiotiques générales.....	22
C. Diagnostic des activités socio-économiques	26
1. Activités agricoles	26
2. Gestion forestière.....	32
3. Chasse.....	47
4. Tourisme.....	48
5. Tableau de synthèse activités humaines et occupation du sol	49
D. Diagnostic des Milieux naturels.....	52
1. Contexte général	52
2. Habitats d'intérêt communautaire.....	53
3. Faune et flore.....	58
4. Espèces Natura 2000.....	62

5. Synthèse habitats et espèces Natura 2000	70
III. PROPOSITIONS D' ACTIONS	72
A. Objectifs de développement durable :	72
B. Plan d'actions 2010-2015.....	79
BIBLIOGRAPHIE	82
CARTES	84
ANNEXES	

GLOSSAIRE

Affouage : Droit des habitants de prendre du bois dans une forêt communale.

Animateur local : structure désignée par les élus du COPIL et chargée de la mise en œuvre du DOCOB, une fois celui-ci approuvé par le Préfet.

CBNA : Conservatoire Botanique National Alpin.

COPIL : Comité de pilotage Natura 2000

DH : Directive « Habitats » 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

DOCOB : Document d'objectifs (ce document).

Engagement de gestion : Terme utilisé pour désigner les contrats (CAD, N2000, forestiers...), les chartes, les conventions et toute autre forme de gestion prévue par le DOCOB.

FC : Forêt communale

FDép : Forêt départementale

FS : Forêt sectionale

FSD : Formulaire Standard de Données (formulaire européen).

Habitat d'espèce : Habitat nécessaire à l'accomplissement de tout ou partie du cycle biologique d'une espèce.

MAE : Mesure agri-environnementale.

N2000 : Natura 2000.

Objectif : On distinguera les objectifs de conservation et les objectifs de gestion.

Opérateur local : structure désignée par les élus du COPIL et chargée de l'élaboration du DOCOB.

UP : Unité Pastorale

ZSC : Zone Spéciale de Conservation, désignée par arrêté ministériel au titre de la directive "Habitats"

ZPS : Zone de Protection Spéciale, désignée par arrêté ministériel au titre de la directive "Oiseaux"

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (périmètre d'inventaire).

A PROPOS DE CE DOCUMENT D'OBJECTIFS

Ce Document d'Objectifs a été élaboré par Johann Housset du Parc naturel régional du Massif des Bauges, structure animatrice du site Natura 2000. Le volet alpage a été rédigé par Martin Schoch dans le cadre de son stage de fin d'études au sein du Parc des Bauges. Il s'est basé sur des diagnostics agricoles effectués en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Savoie. Le volet forestier a été rédigé en partenariat avec l'Office National des Forêts de Savoie.

Crédits photographiques (couverture)

- Martin Schoch 2008 : prairie
- Gilbert Roux : alpage de Rossanaz
- Johann Housset : Lichen *Lobaria pulmonaria*, forestier
- Gilles Lansard : Sabot de vénus, randonneur, forêt automne, exploitation forestière

INTRODUCTION

Le site du Mont Colombier s'étend sur une surface de 2177 ha et concerne 5 communes : Aillon-le-Jeune, Aillon-le-Vieux, Ecole, La Compôte et Le Châtelard.

Située en plein centre du massif des Bauges, cette montagne marque fortement le paysage local : pentes fortes colonisées par la hêtraie sapinière, combes occupées par les pelouses alpines, couronnées de falaises calcaires, formant globalement une crête nord-sud du sommet de Rossanaz au rocher de la Bade en passant par le Colombier, qui culmine à 2 045 m.

L'intérêt naturaliste et écologique de ce site réside dans les nombreuses forêts de ravin, souvent de faibles surfaces, mais aussi dans les forêts thermophiles occupant les versants bien exposés et bénéficiant d'un sol drainant. Au contact de ces dernières, se sont installées des pelouses sèches riches d'une flore et d'une faune diversifiées. Plus en altitude, en mosaïque avec les falaises et des dalles de lapiaz, la pinède de Pins à crochet est l'une des plus étendues des Bauges. Les pelouses et prairies naturelles d'altitude, comme les prairies de fauche de montagne, présentent des cortèges floristiques d'une grande diversité. Enfin la vaste couronne forestière, outre sa valeur paysagère, renferme la population de Sabot de Vénus la plus importante du massif des Bauges et probablement l'une des plus vastes des Alpes du Nord.

Dès 2008, l'analyse des inventaires et diagnostics écologiques a été menée sur les milieux ouverts « pelouses, prairies et landes ». En parallèle, un diagnostic socio-économique a été lancé en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Savoie pour le volet agricole et en partenariat avec l'ONF pour le volet forestier. Les résultats de ces diagnostics ont été présentés et discutés en commissions de travail comprenant les élus et acteurs du site.

I. PRESENTATION DE LA DEMARCHE NATURA 2000

A. APPROCHE GENERALE

□ **Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux**

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 (anciennement directive 79/409/CEE du 2 avril 1979) concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la flore et de la faune sauvage dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émane des conventions internationales telles que celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

□ **Natura 2000 en Europe**

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 26 304 sites pour les deux directives (CTE, juillet 2007) :

- 21 474 sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit 62 687 000 ha. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- 4 830 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit 48 657 100 ha. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national et désigne un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique du territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

□ **Natura 2000 en France**

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau de sites terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend 1705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :

- 1 334 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,
- 371 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

□ **Natura 2000 en Rhône-Alpes**

Selon les statistiques effectuées par l'inventaire national du patrimoine naturel au 31 mars 2007, 10,46 % du territoire de Rhône-Alpes sont classés en des sites Natura 2000 :

- 129 sites en pSIC soit 391 244ha (8,74 % du territoire)
- 34 sites en ZPS soit 316 574 ha (7,07 % du territoire)

B. HISTORIQUE DU SITE S18 « MONT COLOMBIER »

Le comité de pilotage départemental Natura 2000 de la Savoie a retenu en 2005 le principe de proposer l'intégration du site du Colombier dans le réseau Natura 2000, en raison de la présence sur ce site de forêts de ravins et de prairies de fauche de montagne jusque là peu représentées dans le réseau Natura 2000 français. Les actions de concertation avec tous les conseillers municipaux concernés se sont déroulées cette même année. En septembre 2005, le Bureau du Syndicat Mixte du Parc a délibéré sur une modification du zonage et a proposé à l'Etat d'étudier un nouvel intitulé de site : « Mont Colombier »

L'arrêté ministériel du 6 avril 2006 désigne la zone de protection spéciale FR 8212015 au titre de la directive « Oiseaux » sous l'appellation « Site Natura 2000 – S18 – Mont Colombier » et fait une proposition de site d'intérêt communautaire pour la directive « Habitats » (Proposition FR 82002004).

Lors du Comité de Pilotage du 12 janvier 2009, les représentants des collectivités territoriales ont confié l'élaboration du DOCOB au syndicat mixte du Parc naturel régional du Massif des Bauges, aussi désignée structure animatrice de la mise en œuvre de la gestion Natura 2000.

C. LE COMITE DE PILOTAGE

La gestion du site est officiellement définie par le comité de pilotage (« COPIL ») qui est chargé de veiller à la bonne application et au bon déroulement de cette gestion. Il est composé des représentants de tous les acteurs présents sur le site : associations, représentants des propriétaires, agriculteurs, collectivités, pouvoirs publics, chasseurs, pêcheurs, etc.

La liste constitutive du Comité de Pilotage figure en annexe.

Le Comité de Pilotage élit un président parmi les représentants des collectivités territoriales concernées par le site.

La première réunion du Comité de Pilotage a eu lieu le 12 janvier 2009. Au cours de cette réunion, présidée par le secrétaire général de la préfecture de Savoie, les représentants des collectivités territoriales concernées par ce site Natura 2000 ont élu parmi eux le nouveau président du comité de pilotage. Ce président est le Maire de la commune d'Aillon-le-Vieux, élu pour une période de 3 ans.

D. STRUCTURE ANIMATRICE

Le Parc naturel régional du Massif des Bauges a été choisi par le COPIL pour être la structure animatrice du site Natura 2000 du Mont Colombier le 12 janvier 2009.

Le rôle de la structure animatrice est de conduire la concertation auprès des différents acteurs concernés par le site. En outre, elle est chargée de l'élaboration du Document d'Objectifs, puis de la mise en œuvre des actions de gestion prévues et validées par le Comité de Pilotage.

Le Parc naturel régional du Massif des Bauges est aussi la structure animatrice des trois autres sites Natura 2000 inclus dans son territoire : le Rebord oriental du Massif des Bauges (S15), le versant méridional du Massif des Bauges (S14) et la Tourbière des Creusates (S13).

La structure animatrice a aussi pour rôle de renseigner les usagers et acteurs des sites Natura 2000. N'hésitez pas à contacter le Parc pour toute question les concernant.

E. LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

1. Rôle du document d'objectifs

Sa finalité est de définir, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, les objectifs de gestion du site pour maintenir ou rétablir les habitats et les espèces dans un état de conservation favorable. Ce document contribue à la mise en cohérence des actions publiques ayant une incidence directe ou indirecte sur le site et les habitats ou espèces pour lesquels ce dernier a été désigné.

La France ayant choisi la voie contractuelle et non réglementaire pour mettre en pratique ces actions, celles-ci sont élaborées dans le cadre d'une large concertation associant élus, habitants, représentants socio-professionnels, usagers, scientifiques et l'Etat. Cette concertation permet à chaque intervenant de participer activement à la démarche, d'exprimer ses attentes et de préciser son rôle. La Directive Habitats fixant toutefois à l'Etat une obligation de résultats.

2. Méthode d'élaboration

Opérateur

Parc naturel régional du Massif des Bauges

En 2008, le Parc naturel régional du Massif des Bauges initie l'élaboration du document d'objectifs. Des groupes de travail sont constitués pour l'élaboration des volets alpages et forêts de ce DOCOB.

Rédaction du document d'objectifs

Le volet alpage de ce document a été élaboré dans le cadre du stage de fin d'études de Martin Schoch, élève à l'ENSAIA. Il a été complété par les volets forêts et falaises en 2009 par Johann Housset, chargé de mission Natura 2000 au Parc naturel régional du Massif des Bauges.

Etudes écologiques et socio-économiques

Cartographie des habitats ouverts : SIG PNRMB

Inventaire de « groupes TAXONOMIQUES » : CORA / ONCFS / PNRMB

Diagnostic des alpages : Chambre d'agriculture 73 / Société d'Economie Alpestre 73

Diagnostic de la gestion forestière : ONF 73

Evaluation des états de conservations à dire d'expert. Une démarche d'évaluation de l'état de conservation des habitats et espèces Natura 2000 est en cours de réflexion à l'échelle de la Savoie. L'évaluation à l'échelle de ce site s'inscrira dans ce cadre.

□ **Membres du groupe de travail « forêts » :**

<p>DREAL David MARAILHAC</p> <p>DDT Soria CHELLOUG Thierry FAURE</p> <p>Maire d'Aillon-le-Jeune : Roger GINOLLIN</p> <p>Maire d'Aillon-le-Vieux : Roger MIGUET</p> <p>Maire d'Ecole : Marius FERROUD-PLATTET</p> <p>Maire de la Compôte : Jean-Pierre FRESSOZ</p> <p>Maire du Châtelard : Paul CASIEZ</p> <p>Albert DARVEY Président de la Commission Forêt et filière Bois du parc</p> <p>Parc Naturel Régional du Massif des Bauges Philippe MESTELAN Sylvie MIGUET Johann HOUSSET</p>	<p>Propriétaire forestier privé Fabrice BUTHION</p> <p>Groupement de sylviculteur des Bauges 73 Jean-Louis DAVID, Marcel BUTHION</p> <p>CRPF Savoie Frédéric VILLELEGIER</p> <p>ONF Pascal COMBAZ DEVILLE Isabelle DRILLAT</p> <p>Entrepreneur de travaux forestiers Philippe COTTET Alain JOLY Michel PETIT-BARAT</p> <p>ONEMA Service départemental 73</p> <p>ONCFS Service départemental 73 Michel LAMBRECH</p> <p>AAPPMA de la Savoie Jean-Pierre BERTOLINO</p> <p>Association des Agriculteurs du PNR du Massif des Bauges Cédric LABORET</p>	<p>Conservatoire Botanique National Alpin</p> <p>CPNS</p> <p>FRAPNA Savoie André COLLAS</p> <p>Office du Tourisme des Aillons-Margeriaz Alexia DEMUER</p> <p>Office de Tourisme du Cœur des Bauges Michel RAFFIN</p> <p>FFME : Comité Départemental de Savoie</p> <p>Fédération de Chasse de la Savoie :</p> <p>GIC de Rossanaz Michel JIRAUD</p> <p>Présidents d'ACCA Le Châtelard (Roger LAPERRIERE), La Compôte (Romain PERRIER), Ecole, Aillon-le-Jeune (Gilles BAULAT) et Aillon-le-Vieux (Roger MIGUET)</p> <p>Chasse Privée de la Fullie Maurice MARTIN</p>
---	---	--

□ **Membres du groupe de travail « alpages » :**

<p>DREAL David MARAILHAC</p> <p>DDT Soria CHELLOUG</p> <p>Maire d'Aillon-le-Jeune : Roger GINOLLIN</p> <p>Maire d'Aillon-le-Vieux : Roger MIGUET</p> <p>Maire d'Ecole : Marius FERROUD-PLATTET</p> <p>Maire de la Compôte : Jean-Pierre FRESSOZ</p> <p>Maire du Châtelard : Paul CASIEZ</p> <p>Parc Naturel Régional du Massif des Bauges Bruno GRAVELAT Jean-Francois LOPEZ Philippe MESTELAN Audrey STUCKER</p>	<p>ONF Pascal COMBAZ DEVILLE</p> <p>ONCFS Véronique LE BRET Yann MAGNANI</p> <p>FRAPNA Savoie Gilles RAYE</p> <p>Fédération de Chasse de la Savoie : GIC de Rossanaz Michel JIRAUD Roger MIGUET</p> <p>Chambre d'Agriculture de la Savoie Pierre GUELPA</p> <p>Société d'Economie Alpestre de la Savoie Sébastien MAILLAN ROSSET</p>	<p>GVA des Bauges et du plateau de la Leysse Vincent MICHEL-MAZAN</p> <p>Association des Agriculteurs du PNR du Massif des Bauges Cédric LABORET</p> <p>« SICA des alpagistes » Dominique DUPERIER</p> <p>« Agriculteurs » GAEC de Rogney GAEC les Chatelets Jacky PETIT BARAT Elise et Marcel MIGUET Robert MIGUET GAEC de la laiterie Fermière Hubert FERRAND GAEC de la Dent d'Arclusaz EARL de la Correrie Alpage de Rossanaz</p>
---	--	---

F. MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION DU SITE

Au sein du réseau européen Natura 2000, la France a fait le choix d'une gestion contractuelle et volontaire des sites, en offrant la possibilité aux usagers de s'investir dans leur gestion par la signature de Contrats de gestion et de la Charte Natura 2000.

Cette politique ambitieuse de la France marque sa volonté d'une bonne gouvernance et permet une adhésion réelle et effective des citoyens aux objectifs de Natura 2000.

Dans le cadre de cette politique contractuelle, le COPIL joue un rôle important par la planification des actions de gestion du site. Ses réunions régulières sont l'occasion d'envisager et de mettre en discussion les futures actions de conservation de la biodiversité et de valorisation des territoires.

Il existe trois outils de gestion des sites Natura 2000 selon le niveau d'engagement des acteurs :

1. Evaluation des incidences

Il apparaît important de se préoccuper, en amont, des éventuelles incidences que les projets auront sur les milieux Natura 2000. Cela permet de pouvoir les réajuster pour minimiser leur impact ou éventuellement d'envisager des mesures compensatoires. Un décret national fixe la liste des actions devant faire l'objet d'une évaluation d'incidences (voir 1^{er} décret du 9 avril 2010 en annexes, et le décret n° 2010-368 du 13 avril 2010 pour les ICPE).

Ce décret sera complété par une liste locale d'opérations devant également faire l'objet d'une évaluation des incidences.

2. Charte Natura 2000

La charte Natura 2000 d'un site est un outil d'adhésion aux objectifs de conservation ou de rétablissement des habitats naturels et des espèces sur le site et définis dans le DOCOB. Elle s'adresse aux propriétaires de parcelles situées dans les sites Natura 2000. Elle vise à valoriser les bonnes pratiques de gestion respectueuses des milieux naturels et des espèces remarquables du site. Il s'agit de bonnes pratiques n'induisant pas de coût de gestion supplémentaire. Les propriétaires (ou leurs mandataires) peuvent signer s'ils le souhaitent la charte Natura 2000 et bénéficier en retour des avantages garantis par l'adhésion à cette charte :

- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : la totalité de la TFNB est exonérée.
- Exonération de 3/4 des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations (conditions particulières à voir avec la DDT).
- Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales pour certains travaux de restauration et de gros entretiens effectués en vue du maintien du site en bon état écologique et paysager, après accord de la DDT.

- Certificat de gestion durable des forêts. L'adhésion à la charte en complément d'un document de gestion approuvé ou de l'engagement aux bonnes pratiques sylvicoles permet de justifier de garanties ou de présomptions de gestion durable des forêts sur les sites Natura 2000 qui permettent aux propriétaires forestiers d'accéder aux aides forestières publiques ainsi qu'à certaines exonérations fiscales (ISF, mutations à titre gratuit...)

La charte Natura 2000 du Massif des Bauges **se trouve en annexe**. Vous pouvez aussi la télécharger sur le site internet www.parcdesbauges.com, rubrique « Le parc en action », « Nature », « Natura 2000 ».

3. Gestion active des milieux : les contrats de gestion

a) Les contrats Natura 2000

Le contrat Natura 2000 comporte un ensemble d'engagements, conformes aux orientations définies par le document d'objectifs, sur la conservation et, le cas échéant, le rétablissement des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la création du site Natura 2000. Le contrat définit la nature et les modalités des aides de l'Etat et les prestations à fournir en contrepartie par le bénéficiaire.

Ces contrats concernent des actions ayant un surcoût pour le propriétaire ou le gestionnaire d'un terrain. Ces coûts sont remboursés à 100 % par l'Etat et l'Europe.

b) Les Mesures Agri-Environnementales (MAE-T)

Ces mesures visent surtout à protéger des paysages ruraux, les cours d'eau, la faune et la flore. Ces crédits sont généralement des crédits d'entretien (gestion) et non d'investissement (Ex : ils financent la gestion d'une haie, et non sa plantation). Ils sont cadrés en France par le Plan de Développement Rural Hexagonal. En France, seules certaines mesures sont éligibles. Elles sont précisées dans la circulaire DGFAR/SDEA/C2007-5053.

4. Autres outils de gestion des milieux naturels

En plus des outils de gestions spécifiques à Natura 2000 présentés ci-dessus, il existe des moyens d'actions complémentaires mobilisables dans et en dehors du site Natura 2000.

□ Parc naturel régional du Massif des Bauges

Situé en plein cœur du Parc naturel régional du Massif des Bauges, le site bénéficie de nombreuses actions de gestion et de connaissance des milieux naturels. Par exemple le suivi partenarial des rapaces rupestres, effectué sur tout le massif avec les associations de sports de pleine nature et les ornithologues partenaires a permis de suivre la reproduction du

couple d'Aigle royaux sur le secteur de Rossanaz en 2009. Cette bonne connaissance permet un bonne réactivité pour la gestion de cette espèce remarquable.

□ **Plan Pastoral Territorial du Massif des Bauges**

Porté par le Parc des Bauges, il vise à développer les équipements pastoraux nécessaires pour une activité pastorale pérenne : pistes d'accès, pistes de desserte interne, réhabilitation et aménagements de points d'eau, installation de clôtures...

□ **Charte Forestière de Territoire du Massif des Bauges**

Instaurée par la loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001, **la charte forestière de territoire est un outil mis à disposition des acteurs locaux** pour engager, au sein d'un territoire donné, une politique de **gestion durable des forêts s'appuyant sur des actions concertées et soutenues localement**.

Dans le Massif des Bauges, elle s'articule autour des axes d'objectifs suivants :

1. Promouvoir une gestion responsable et multifonctionnelle de la forêt ;
2. Développer la mobilisation de la ressource bois locale de façon durable ;
3. Valoriser localement la ressource bois ;
4. Développer une culture forêt-bois auprès des élus, du grand public et des agglomérations portes.

Le volet Natura 2000 de la gestion forestière s'inscrit pleinement dans les axes de cette Charte Forestière de Territoire. Parallèlement, la gestion durable et multifonctionnelle des forêts prônée par la Charte sert également les objectifs de préservation des habitats forestiers Natura 2000 et des espèces associées.

□ **Inventaire des zones humides de Savoie**

Le Département de la Savoie, en partenariat avec l'Agence de l'eau et les gestionnaires des zones humides, a engagé la réalisation sur l'ensemble de son territoire de compétence, un inventaire exhaustif des zones humides. Le Département de la Savoie qui est maître d'ouvrage de l'inventaire, a mandaté le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie comme coordinateur de cette action. Plusieurs zones humides ont ainsi été identifiées sur le site Natura 2000 du Mont Colombier ou à sa périphérie.

II. DIAGNOSTICS

A. DONNEES GEOGRAPHIQUES ET ADMINISTRATIVES

□ Données administratives

Le site du Mont Colombier est présent dans son intégralité dans le département de la Savoie appartenant à la région Rhône-Alpes. Cinq communes sont présentes sur le site :

- Aillon-le-Jeune : 538 ha ;
- Aillon-le-Vieux : 653 ha ;
- Ecole : 168 ha ;
- La Compôte : 338 ha ;
- Le Chatelard : 478 ha.

Ces cinq communes font partie de la Communauté de Communes du Pays des Bauges (14 communes) et ont ratifié la charte du Parc naturel régional du Massif des Bauges.

□ Situation géographique

Le site est reconnu pour sa biodiversité et sa position centrale dans le massif des Bauges. La montagne du Colombier est formée d'un synclinal perché et de ses piémonts. Située en plein centre du massif, celle-ci domine le cœur des Bauges et marque fortement le paysage de sa forme caractéristique de montagne préalpine : pentes fortes colonisées par la hêtraie-sapinière couronnée de hautes falaises calcaires au sommet.

□ Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Le Mont Colombier fait partie de deux ZNIEFF :

Une Znieff type 1 (n° 73070006) ayant une surface de 1 717,49 ha. Cette zone fait entièrement partie du site S18. Ce sont les milieux naturels et les végétaux supérieurs qui ont été tout particulièrement prospectés.

Une Znieff type 2 (n° 7307) ayant une surface de 35 869 ha sur la Haute Savoie et Savoie (42 communes). Cet ensemble représente un grand intérêt paysager, géomorphologique et scientifique puisqu'il comprend la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage des Bauges.

□ Parc naturel régional du Massif des Bauges

Créé en 1995, le Parc naturel régional du Massif des Bauges regroupe aujourd'hui 64 communes sur 85 650 ha. Ses actions sont définies par une Charte, qui permet d'obtenir le label PNR pour une durée de 12 ans. Le label a été accordé par décret le 30 juillet 2008. Le Parc vient de réviser sa charte (2007-2019) et ses objectifs stratégiques répondent à la fois aux objectifs fondamentaux des PNR et aux enjeux du territoire :

- Un territoire animé d'une vie économique et sociale durable ;
- Pour un territoire de patrimoine approprié ;
- Pour un territoire de ressourcement.

Le secteur des « Hautes-Bauges » qui comprend le Mont Colombier à sa marge fait l'objet d'une attention particulière : espace "cœur de nature" du territoire, il concentre à la fois des enjeux forts de préservation du patrimoine naturel, d'accueil, de sensibilisation du public à l'environnement et de maintien des activités forestières et agricoles.

Extraits de la charte (Rapport d'Orientations Stratégiques):

« Le développement agricole du Massif des Bauges passe également par la vitalité du pastoralisme, (...), qui contribue également à la valeur patrimoniale des pelouses subalpines, à la qualité paysagère des franges sommitales et à l'attrait des espaces d'altitude pour les activités de randonnée. Le maintien, sur les alpages, de pratiques favorables à l'environnement, à la biodiversité et au paysage, représente un enjeu fort de la charte. »

« Les espaces naturels remarquables identifiés au Plan du Parc (...) sont à préserver par des mesures réglementaires ou contractuelles de gestion, garantissant la pérennité des éléments patrimoniaux qui en font leur valeur. Cette gestion s'appuie sur des activités agricoles et forestières respectueuses de l'environnement (...). (...) ces sites sont également concernés par la stratégie de loisirs et de tourisme durable car ils motivent une fréquentation d'excursionnistes qu'il convient d'encadrer au regard de la valeur patrimoniale et de façon à optimiser les retombées économiques sur le territoire. »

□ **Statut du foncier**

Concernant les alpages, seul l'alpage de Rossanaz se situe uniquement sur de la propriété communale (commune d'Aillon-le-Vieux). Les autres alpages sont fortement découpés en de très nombreuses parcelles privées. On peut voir des alpages comme « Fretacul » découpés en plus de 100 parcelles de moins de 6 ha. De manière globale pour les alpages, on peut retenir les chiffres suivants :

- 43 % des alpages sont privés et pratiquement la totalité est en indivision
- 28,5 % des alpages sont communaux
- 28,5 % des alpages sont privés et communaux

Les $\frac{3}{4}$ des alpages sont en location « stable » (bail d'alpage, vente d'herbe...) et le reste des éleveurs a recours à des contrats verbaux. Il semble difficile d'envisager des projets à long terme sur certains alpages qui seront peut-être perdus demain avec un changement d'exploitant.

Plus de la moitié de la surface du site est communale.

Plus de 70 % du site est forestier. Concernant les forêts, 45% de la surface forestière du site appartient à des propriétaires privés. Les 55 % de surface forestière restants correspondent à des forêts communales ou départementales relevant du régime forestier. La forêt privée est essentiellement de la micropropriété avec des parcelles cadastrales de très petite taille, ce qui induit de fortes contraintes sur la gestion forestière.

Tableau 1 : Données Administratives

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Région	1	Rhône-Alpes		
Département	1	Savoie		
Communes	5	Aillon-le-Jeune Aillon-le-Vieux Ecole La Compôte Le Châtelard	Aillon-le-Jeune : 538 ha (24,7 % du site) Aillon-le-Vieux : 653,1 ha (30 % du site) Ecole : 167,9 ha (7,7 % du site) La Compôte : 337,9 ha (15,6 % du site) Le Châtelard : 478,4 ha (22 % du site)	<i>SIG PNRMB</i> <i>(marge d'erreur dans les surfaces : 0, 1 %)</i>
Parc naturel régional	1	PNR du Massif des Bauges	- Le PNRMB est structure opératrice du site S18 - Charte du Parc (2007-2019) : ✓ Maintien de l'activité pastorale ✓ Espaces naturels remarquables à préserver ✓ Sensibilisation et communication ✓ Développement « accueil touristique »	<i>Charte du Parc 2007-2019 et SIG PNRMB</i>
Réserves de chasse	1	Une réserve de chasse ACCA de 668 ha	La réserve de l'ACCA d'Aillon-le-Vieux est à 77 % dans le site Natura 2000 S18	<i>Fédération de chasse</i> <i>SIG PNRMB</i>
ZNIEFF	1 Znieff type 1 1 Znieff type 2	Znieff type 1 : Colombier – 1 717 ha Znieff type 2 : Massifs orientaux des Bauges 35 869 ha	Outils de connaissance	<i>DREAL</i> <i>SIG PNRMB</i>

Carte n°1 : situation générale du site ; **Carte n° 2** : communes concernées par le site ; **Carte n° 3** : espaces à statut particulier présents sur S18

Tableau 2 : situation des propriétés dans le site

Données administratives	Quantification	Qualification	Surface dans le site (ha) (marge d'erreur : 0,15 %)	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Propriétés du département	1	Forêt départementale Combe d'Aillon Aillon-le-Jeune	319,4 ha	Cette forêt abrite une biodiversité importante et présente une bonne rentabilité économique. Le principal enjeu est de continuer à conjuguer ces deux aspects de sa gestion. Sensibilisation et pédagogie au travers d'un projet d'accueil du public.	<i>SIG PNRMB</i>
Propriétés des communes	162 parcelles dont 64 de prés, landes et pâtures.	Foret Alpage	460,1 ha (alpages + falaises + quelques lisières de forêt) 534,7 ha de forêt soumise	Plus de la moitié de la surface du site est communale avec une majorité de parcelles forestières	<i>SIG PNRMB</i>
Petites propriétés privées	Environ 5 000 parcelles cadastrales	Très nombreuses parcelles comprises entre . 0,1 et 8 ha	860,8 ha	6 alpages sur 7 présentent une précarité forte liée au foncier Forêts privées présentant un fort morcellement du foncier avec de nombreuses indivisions. Une gestion collective permettrait de pérenniser les activités sur ces milieux (AFP, ASL, ASA...)	<i>SIG PNRMB</i>

Carte n°10 : Etat des lieux du foncier des alpages ; **Carte n°14** : Statut foncier des forêts

Document d'objectifs du site Natura 2000 du Mont Colombier- S18 -PNRMB- Juin 2010

B. DONNEES ABIOTIQUES GENERALES

□ Climat

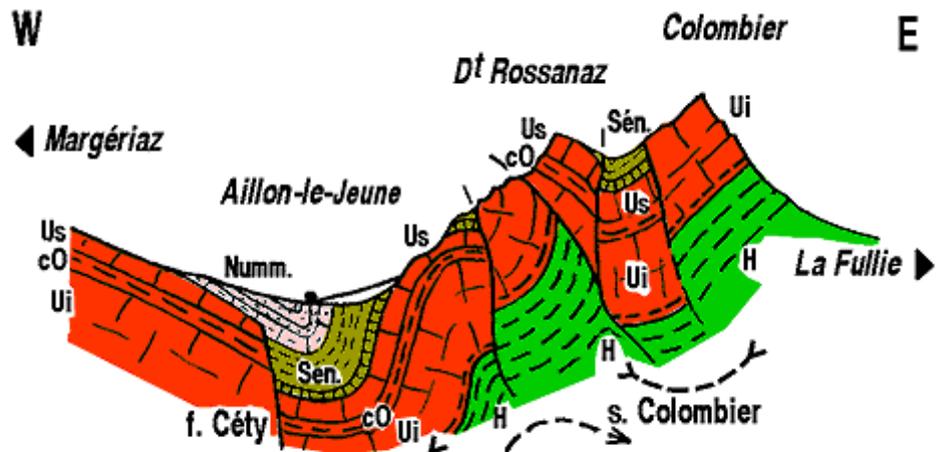
Le massif des Bauges présente un **climat** humide et froid (double influence océanique et continentale). Les précipitations, plus importantes que la moyenne du massif alpin, s'expliquent par la position de barrière climatique aux vents dominants d'Ouest. L'exposition est un facteur très important en ce qui concerne le microclimat, de même pour les étages altitudinaux qui modifient notablement la saison d'enneigement par exemple. Ces deux facteurs jouent un rôle fondamental dans la répartition des habitats de végétation (Schaeffer, 2001). En raison du gradient altimétrique, il est possible d'approximer à l'échelle du site des précipitations supérieures à 2700 mm pour les sommets et inférieures à 1300 mm pour les zones les plus basses du site (Combe de Savoie) (Manneville, 1983). La répartition des précipitations au cours de l'année est relativement régulière : les écarts saisonniers sont faibles, autre marque de l'influence océanique (Boissier, 1996). L'été est marqué par de fortes précipitations orageuses, signe de l'influence continentale en provenance des Alpes internes. La période moyenne d'enneigement s'étend de mi-novembre à début mai. 12% des précipitations tombent sous forme de neige. Les températures sont caractéristiques du milieu montagnard : hiver rude et période estivale courte.

□ Géologie

La limite entre Bauges occidentales et orientales correspond grossièrement aux vallées des Aillons (une des limites de la zone S18) et de Leschaux. Les séries stratigraphiques des Bauges orientales peuvent se décrire de la manière suivante (Boissier, 1996) : il n'y a pratiquement plus que deux niveaux importants de **falaises calcaires** (Tithonique et Urgonien). Les calcaires de Fontanil font place à des calcaires marneux qui ne déterminent pas un ressaut bien marqué. L'ensemble de l'Hauterivien - Valanginien constitue là une succession de couches argilo-calcaires à lits siliceux épaisses de près de 1 000 m et très monotone. La caractéristique de ces calcaires est leur forte teneur en calcium (presque pur), leur altération est très lente et ne donne que peu de résidus silicatés. Ils sont à l'origine de sols

superficiels thermophiles, peu fertiles et souvent instables ; les calcaires marneux et marnes (Sénonien) constituent des versants moins accidentés. Facilement décarbonatés et peu perméables, ils engendrent des sols bruns favorables à une bonne alimentation en eau.

Coupe géologique des Bauges orientales (Gidon 1998)



Légende des formations : Us/ Ui : Urgonien ; Co : Urgonien à orbitolines ; H : Marnes ; Se : Craie marneuse

Le site S18 comprend un des hauts sommets du massif : le Mont Colombier (2045 m) situé au centre d'une crête nord-sud du sommet de Rossanaz au rocher de la Bade. C'est un massif qui connaît des versants de fortes pentes et des barres rocheuses vertigineuses. Les pentes en forêt vont de 30 à 80° et la majorité des alpages présente une pente comprise entre 15 et 30°.

□ **Hydrographie**

9 **sources**, situées dans ou en bordure du site S18, sont captées par les communes. En 2008 il n'existait aucun périmètre de protection. Très peu d'analyses ont été effectuées sur les sources (1 voire 2 analyses par source). Certaines subissent des contaminations chroniques et toutes expriment un lien fort avec les bassins versants du Mont Colombier. Le Massif karstique des Bauges, et en particulier le Mont Colombier, comporte un réseau hydrographique souterrain très complexe. En mai 2010 un traçage a été effectué au niveau d'une perte située sur le Mont Colombier en partenariat avec l'Université de Savoie. L'eau ainsi marquée ressort au niveau de la source de Leyat sur la commune du Châtelard.

□ **Risques naturels**

Les facteurs naturels (altitude, sol, climat, relief...) sont prépondérants dans la répartition des milieux naturels en montagne. Le phénomène de colonisation des ligneux sur les alpages est observé depuis plusieurs années. Les risques naturels au Mont Colombier sont toujours importants et reconnus : glissements de terrain et avalanches. L'entretien des alpages contribue à la lutte contre les avalanches. En effet l'abandon de ces pâturages entraînerait un embroussaillage de la zone par l'aulne vert et les hautes herbes sèches qui entraîneraient **des départs d'avalanches plus fréquents**. Certaines forêts jouent aussi un rôle de protection.

Tableau 3 : Données abiotiques générales

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Géologie	-Falaises calcaires (Tithoniques et Urgonien) -Calacires marneux et marnes	Le site présente deux niveaux importants de falaises calcaires (Tithonique et Urgonien). Les calcaires de Fontanil font place à des calcaires marneux qui ne déterminent pas un ressaut bien marqué.	<i>SIG, carte géologique, Boissier 1996</i>
Climat	Océanique – continental	Les précipitations, plus importantes que la moyenne du massif alpin s'expliquent par la position de barrière climatique aux vents dominants d'Ouest. L'approximation des précipitations est supérieure à 2700 mm/an.	<i>Manneville 1983</i>
Pédologie	Calcosols Brunisols	Les calcosols possèdent une bonne structuration liée à une activité biologique importante et une texture dominée par les limons et argiles. Une forte teneur en matière organique est souvent de mise. Ces sols présentent souvent des problèmes hydriques liés à un drainage important induit par la pente. Les brunisols situés dans des pentes plus faibles et grâce à une profondeur de sol importante, permettent une bonne rétention de l'eau et une bonne alimentation minérale de la végétation.	<i>Boissier 2005</i>
Topographie	Forte pente	C'est un massif qui connaît des versants de fortes pentes et des barres rocheuses vertigineuses. On notera qu'une part importante du site présente des pentes qui pourront aller jusqu'à 80° environ. La	<i>SIG</i>

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
		majorité des alpages présente une pente comprise entre 15 et 30 °.	
Hydrographie	2 rivières	2 rivières prennent leur source sur le Mont Colombier pour rejoindre le Chéran, principale rivière du Massif des Bauges.	<i>SIG</i>
Hydrologie	Circulations souterraines	Des circulations d'eau souterraines ont été prouvées et montrent un intérêt à mettre en place des périmètres de protection des sources.	<i>Rapport DASS</i>
Risques naturels	Avalanches Chutes de pierres Coulée de boue, crue torrentielle	Les risques naturels au Mont Colombier sont importants et reconnus. Il est alors recommandé d'entretenir les alpages afin de contribuer à la lutte contre les avalanches.	<i>Plan de gestion forestière, ONF</i>

Carte n° 4 : Les risques naturels

Carte n° 5 : Les réseaux d'eau du Mont Colombier

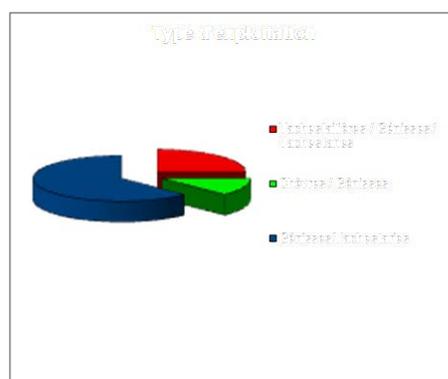
C. DIAGNOSTIC DES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES

1. Activités agricoles

Dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs, une enquête pastorale a été réalisée en Mars 2008 en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Savoie (CA73). L'enquête a été réalisée pour chaque unité pastorale (UP) et regroupe l'ensemble des données individuelles collectées ou analysées pour les alpages du site. A ce titre, certaines informations sont confidentielles car nominatives. Les données recueillies au cours de l'enquête sont renseignées de la manière suivante :

- Fiche technique n°1 : Structure de l'alpage
- Fiche technique n°2 : Place de l'alpage dans l'exploitation
- Fiche technique n°3 : Production et gestion de l'herbe
- Fiche technique n°4 : Conduite du troupeau, caractéristiques du lait, transformation
- Fiche de synthèse et diagnostic d'alpage
- Carte du système d'exploitation

Le site S 18 forme un ensemble de 322 hectares d'alpage partagé en 7 unités pastorales (UP). Les alpages du site sont situés dans une tranche d'altitude comprise entre 1000 mètres (Communaux d'Aillon-le-Vieux) et 2045 mètres (Rossane). L'altitude moyenne des alpages du site est de 1425 m. Seuls les alpages de Rossane et de la Fullie contiennent quelques parties « assez » plates, les autres sont globalement marqués par de très fortes pentes (15-45 °). 10 exploitations agricoles sont concernées directement par l'utilisation des UP du site. Seul un exploitant utilise 2 sites. Sur 3 alpages, les exploitations fonctionnent deux par deux sans formalisation juridique. Les autres alpages restent individuels. Les surfaces oscillent entre 22 et 50 hectares. Seul l'alpage de Rossane est de taille plus importante puisqu'il est proche de 180 ha.



Les 3 grands types de végétation les plus présents sur le site sont :

- les pelouses grasses : se sont les "prairies à fourrage des montagnes" ;
- les pelouses moyennes : ce sont les pelouses sèches et les pelouses nordiques à Laiche ferrugineuse ;
- les pelouses maigres : ce sont les pelouses à Laser et les pelouses à Nard.

Inalper les bêtes pour libérer des surfaces fourragères à proximité de l'exploitation reste une priorité exprimée par pratiquement toutes les exploitations (8/10). En moyenne les alpages sont utilisés 105 jours. Les alpages laitiers bénéficient d'un gardiennage quotidien du fait de l'activité de traite obligatoire, tandis que les alpages à génisses sont surveillés de manière hebdomadaire. Les bovins sont, en général, conduits par quartiers (2, 3 sur l'alpage) en faisant 2 rotations de pâturage. Les pratiques d'entretien des surfaces fourragères sur les alpages du site consistent essentiellement en des actions d'entretien de lisières, de coupe de bois et d'entretien de clôture.

Les pratiques de fertilisation sont quasi inexistantes. Sur les quelques parties mécanisables, la fertilisation est pratiquée chez les exploitations laitières. Les eaux de traites sont directement évacuées dans les alpages, mais concernent de petits volumes et surfaces.

□ **Problématiques conditionnant le maintien des activités pastorales**

L'enquête pastorale réalisée sur les alpages du site S 18 a été l'occasion de mettre en avant trois thèmes majeurs conditionnant les pratiques pastorales et ayant un rôle important dans la pérennisation de l'utilisation des alpages :

- la sécurisation nécessaire du foncier,
- la sécurisation de la ressource en eau,
- la gestion de l'enfrichement.

Cinq alpages sur huit affichent un état opérationnel en terme de ressource en eau. Les zones de captage artisanales doivent cependant être optimisées dans un but de durabilité et pour une meilleure gestion du troupeau. Sur Rossane, il est urgent d'envisager des actions d'amélioration de la ressource en eau pour le fonctionnement global de la surface. Une grande partie des alpages demanderait des améliorations d'accès et surtout de desserte interne pour permettre un meilleur déplacement du troupeau ainsi que le transport de matériel. Certains alpages sont accessibles uniquement à pied. Les problèmes d'enfrichement sont les plus importants dans les parcs à génisses. Une bonne gestion de l'alpage avec un effectif optimum permet la plupart du temps de lutter contre ce phénomène.

Extraits des diagnostics d'alpage (enquêtes de la Chambre d'Agriculture de la Savoie + PNRMB)

□ **Les alpages laitiers :**

1. « La Fullie »

Le cheptel inalpe comprend 30 vaches laitières et une dizaine de génisses et vaches tarées en fin d'été. La traite s'effectue quotidiennement et le lait est livré en coopérative. Cet alpage est aujourd'hui adapté au mode de fonctionnement de l'alpagiste et à la taille réduite de son troupeau. Les deux fondamentaux préalables à l'exploitation d'un alpage sont aujourd'hui réunis : accès et eau. La piste carrossable permet en effet à l'alpagiste d'effectuer au minimum deux allers retours dans la journée entre l'alpage et le siège d'exploitation dans de bonnes conditions. Mais compte tenu de l'évolution des systèmes d'exploitations (et de leur

agrandissement), il convient aujourd'hui de se demander si une telle surface (30 ha) permettrait d'accueillir un alpage laitier sans fabrication après l'exploitant actuel.

Aujourd'hui, le principal problème de cet alpage est qu'il n'y a sur l'alpage qu'une seule et unique plateforme de traite qui n'a pas été empierrée et dont l'aménagement et l'utilisation ne permettent pas :

- de traire dans des conditions d'hygiène satisfaisantes tout au long de la saison,*
- de répartir les déjections à différents endroits de l'alpage.*

La création d'au moins une plateforme de traite supplémentaire ainsi qu'un accès sécurisé permettant d'y accéder même par temps de pluie sont à envisager fortement.

Aujourd'hui, l'alpagiste ne dispose pas de chalet pour son activité sur l'alpage. En d'autres termes, cela signifie qu'il est à l'heure actuelle difficile d'envisager un autre mode de gestion que celui existant. Il est à noter qu'Hubert Ferrand ne souhaite pas poursuivre son activité au-delà de 5 ans.

Enfin, il n'existe aujourd'hui aucune structuration du foncier (association de propriétaires) permettant de sécuriser l'unité pastorale pour l'avenir : un travail devra également être mené dans cette direction.

2. « Praz Gelaz »

Le cheptel inalbé comprend 60 vaches laitières et une dizaine de vaches tarées en fin d'été. La traite s'effectue quotidiennement sur l'alpage et le lait est transformé à la ferme. Cet alpage a été repris en 2003 par l'alpagiste et était auparavant exploité par 30 vaches laitières. Depuis la reprise, l'alpagiste a fait un gros travail de débroussaillage et de bûcheronnage sur l'alpage. La surface d'alpage disponible ne permet cependant pas à l'alpagiste de rester toute la saison sur le même alpage faute de surface suffisante. L'objectif est donc d'augmenter la surface de l'alpage.

Le gros travail réalisé et la pression de pâturage apportée par le troupeau de vaches laitières ; sont des éléments essentiels qui ont permis de maintenir un espace ouvert. L'alpage dans son ensemble est aujourd'hui largement fonctionnel. Deux points peuvent cependant être améliorés pour un meilleur fonctionnement de l'alpage :

Le captage est artisanal ; il mériterait d'être repris en ajoutant une réserve de 4 à 5 m³ à sa sortie. Cette source a en effet tari en 2003.

Il n'y a, à l'heure actuelle, aucune récupération des matières organiques et des eaux vertes. Une fosse de stockage pourrait permettre une meilleure répartition des déjections sur un alpage en grande partie mécanisable. Le problème restant pour l'éleveur la non maîtrise du foncier.

Aspects fonciers : l'alpage de Praz Gela appartient à 4 propriétaires différents. Il convient, là encore, de travailler à la structuration foncière de manière sécuriser au maximum ce système pastoral.

3. « Rossane »

L'alpage est aujourd'hui exploité par M. Gonthier avec une dizaine de vaches laitières et une trentaine de chèvres. L'ensemble du lait est transformé sur place. L'alpage permettrait d'accueillir plus de bêtes, mais devrait bénéficier d'aménagements et d'équipements importants afin d'en faire un outil fonctionnel.

L'eau est aujourd'hui l'enjeu prioritaire. Un système de récupération d'eau de pluie associé à un dispositif de traitement de l'eau permet de disposer d'une eau en qualité et en quantité suffisante pour les besoins du chalet (fabrication et vie quotidienne) et pourquoi pas pour alimenter les animaux en eau. Les captages superficiels situés en aval du chalet doivent être repris et combinés à une citerne de stockage afin de gagner en autonomie. Enfin, sur la partie Nord, au fond du « cirque », un lac artificiel était autrefois entretenu pour stocker de l'eau. Une retenue collinaire pourrait être envisagée dans cette zone afin de permettre une alimentation en eau tardive de ce secteur de l'alpage. Il sera nécessaire de travailler au captage des petites sources présentes sur l'ensemble de l'alpage.

Le problème de l'accès principal a été résolu en 2007. Reste maintenant à travailler à l'amélioration des dessertes internes depuis le chalet de Rossane. Il faudra en outre sécuriser l'accès permettant de descendre au sud vers le chalet de la cave.

Il faudra également sécuriser et poursuivre l'accès permettant de desservir au nord, la combe où se trouve le lac et plus loin la combe de l'Ilette.

Ces dessertes prendront une importance toute particulière pour la réalisation de travaux sur l'alpage (captage, réparation de chalet, etc.)

Le chalet de Rossane est un chalet typique des Bauges. Tout en longueur, il abrite l'habitation de l'alpagiste, la salle de fabrication et une partie accueillant les animaux. Il est aujourd'hui dans un état où des réparations vont s'imposer rapidement. Le logement et la salle de fabrication sont des plus spartiates tandis que la toiture demande à être refaite. Un projet de réaménagement du chalet est actuellement à l'étude.

□ **Les alpages à génisses**

4. « Chaffard et Besson »

60 génisses sont inalpées chaque année. L'association et le fonctionnement entre les deux exploitations semblent bien fonctionner. Cet alpage est en effet exploité depuis 1987 par les deux exploitations et depuis 1984 par le GAEC Chatelets. Sa configuration accidentée en fait de fait un alpage à génisses. Le quad est un outil qui facilite la gestion. Le foncier appartient à plusieurs propriétaires et cette structure fragilise l'alpage à plus ou moins long terme. Malgré cela les éleveurs ont déjà réalisé plusieurs chantiers de débroussaillage. L'alpage, pour conforter sa vocation d'alpage à génisses, doit se renforcer au niveau des points d'eaux, qui sont aujourd'hui artisanaux.

La menace principale pour ce type d'alpage au relief prononcé reste l'enfrichement. Les éleveurs doivent continuer leurs corvées de débroussaillage en ciblant des zones qui favoriseront l'impact du troupeau. La gestion du pâturage pourrait éventuellement être repensée à travers des plans de gestion pour optimiser l'action des animaux.

A l'heure actuelle, il n'y a pas de parc de contention sur l'alpage permettant d'attraper les génisses dans de bonnes conditions. Il serait intéressant d'étudier la mise en place de ce type d'équipement, peut-être en commun avec l'alpage de Fretacu, si cela est techniquement réalisable. Enfin, la sécurisation du foncier sur ces zones apparaît comme essentiel pour continuer et stabiliser l'exploitation des zones par ailleurs difficiles à mettre en valeur.

5. « Fretacu »

30 génisses sont inalpées d'aout à octobre. Cet alpage est à nouveau exploité après trois années d'abandon. Compte tenu de sa pente et de son niveau d'équipement, il possède aujourd'hui une forte vocation pour accueillir des génisses. Là encore, le parcellaire est divisé entre de nombreux propriétaires.

Le problème prioritaire de l'alpage est incontestablement aujourd'hui l'enfrichement et la fermeture du milieu. Ceci est d'autant plus vrai qu'il est resté inexploité pendant trois ans et que les années précédentes l'activité pastorale était réduite. La remise en route de l'alpage est aujourd'hui un point important pour lutter contre l'enfrichement : il faut dans un premier temps laisser le troupeau faire un travail de reconquête dans la mesure de ses moyens. Ensuite des actions ciblées de bûcheronnage et de débroussaillage pourront éventuellement être envisagées pour favoriser au maximum le travail des animaux. Un chemin d'accès pourrait être aménagé uniquement pour les génisses quand elles se trouvent au sommet de l'alpage de manière à faciliter les aller et venues du troupeau du nord au sud. Le passage du talweg est particulièrement délicat.

6. « Communaux d'Aillon-le-Vieux »

25 génisses sont inalpées durant la période estivale. Auparavant géré par la SICA des Bauges, cet alpage après trois années de non-exploitation est à nouveau exploité. Cette zone plutôt qu'un alpage doit être considérée comme une zone intermédiaire. L'utilisation qui en est faite aujourd'hui est de type « minière ». En d'autres termes, aucun aménagement ni travaux d'entretiens importants ne sont à ce jour mis en œuvre pour pérenniser ces surfaces par l'exploitant. La période d'exploitation par le troupeau de génisses se limite à deux mois environ, plutôt en fin de saison, mais elle permet de libérer du temps et des surfaces sur le bas pour l'éleveur. Cette zone intermédiaire est à la croisée des chemins. En effet, les équipements actuels ne permettent pas une optimisation de l'efficacité du troupeau, meilleur rempart contre l'envahissement et la fermeture du milieu. Ainsi la mise en place de nouveaux points d'eau, la division en plusieurs parcs ainsi qu'un accès permettant à minima à un quad de se rendre sur la zone, sont autant d'éléments à envisager pour permettre le maintien de telles unités.

7. « Muret Rapière »

40 vaches taries et génisses sont inalpées. Cet alpage compte-tenu de sa configuration accidentée est de fait un alpage à génisses. Les accès existants permettent finalement d'accéder assez facilement à l'entrée de l'alpage. Mais l'accès interne est lui, plus problématique puisqu'il ne peut se faire qu'à pied. L'enfrichement sur cet alpage constitue la principale menace. Les fortes pentes qui le caractérisent, rendent difficile l'impact des animaux sur la strate herbacée et les interventions mécaniques complémentaires parfois nécessaires. La mise en place d'un plan de gestion pourrait permettre un impact plus important des animaux sur les ligneux qui semblent notamment sur la partie Rapière être en cours de développement. Les points d'eau sont à améliorer également compte tenu du fait que les captages sont artisanaux. Comme pour d'autres unités pastorales du secteur, le foncier de cette unité pastorale appartient à plusieurs propriétaires fonciers : il est important de travailler à la sécurisation de ce foncier en créant des associations de propriétaires pour pérenniser cette unité pastorale. Ceci est sûrement aussi important que la mise en place d'autres équipements.

2. Gestion forestière

Les forêts du site représentent 1 565 ha dont 872 ha relevant du régime forestier et 692 ha de forêt privée.

a) Gestion forestière en forêt publique relevant du régime forestier

□ Les forêts relevant du régime forestier dans le site S18

Le site Natura 2000 S18 du Mont Colombier comprend 872,36 ha de forêts publiques relevant du régime forestier. Sont concernées plus précisément 4 forêts communales, une forêt sectionale et une forêt départementale, dont les parcelles sont incluses en totalité ou pour partie dans le périmètre Natura 2000.

Nom de la forêt	Surface totale de la forêt (ha)	Surface dans S18 (ha)	% de la forêt concernée par le site S18	Communes concernées
Forêt communale d'AILLON-LE-JEUNE	881.38	40.89	5%	Aillon – le - jeune
Forêt communale du CHATELARD	136.73	75.56	55%	Le Châtelard
Forêt communale d'AILLON-LE-VIEUX	741.79	236.89	32%	Aillon – le - vieux
Forêt communale de la COMPOTE	205.27	121.03	59%	La Compôte
Forêt sectionale de MONTLARDIER	88.56	84.72	96 %	Le Châtelard
Forêt départementale de la COMBE D'AILLON	594.71	313.27	53%	Aillon – le- jeune
TOTAL		872.36		

Voir carte n° 14 : Statut foncier des forêts

□ bilan des aménagements forestiers en vigueur

Chacune des forêts fait l'objet d'un aménagement forestier en vigueur. Il s'agit du plan de gestion dans lequel sont définis les différents rôles de la forêt, les traitements sylvicoles préconisés et le programme d'assiette des coupes de bois.

voir tableau de bilan des aménagements forestiers en vigueur sur le site S18

Tableau 5 : Bilan des aménagements forestiers en vigueur

Forêt	Date d'approbation et période d'application de l'aménagement	Surface de la forêt contenue dans S18	Parcelles forestières concernées	Classement en série	Code Natura 2000 des habitats forestiers concernés	Traitement sylvicoles règles de culture	Travaux sylvicoles prévus
FC d'Aillon-le-Jeune	En cours 2007-2021	40.89 ha	22	2 ^{ème} série de protection générale des milieux et des paysages et production de bois énergie	9130	Taillis à rotation de 50 ans	Néant
FC du Châtelard	4/11/1996 1995-2009 (en cours de révision)	75.56 ha	107, 108, 109, 110,	1 ^{ère} série de production - protection	9130 9411 9140	Futaie jardinée par bouquets Critères d'exploitabilité 55 cm à 120 ans Rotation des coupes 10 ans	Après passage en coupe, dégagement de semis résineux -dépressage
			111, 112	2 ^{ème} série d'intérêt écologique général	9130 9411	Au repos	
			113	Hors aménagement	9130	Hors aménagement	
FC d'Aillon-le-Vieux	2008-2022	236.89 ha	32 à 40	2 ^{ème} série de protection physique et de production	9130 9411 9150	taillis : parcelles 34, 36, 38, 39 Futaie irrégulière : parcelles 32, 33, 35, 37, 40, Critères d'exploitabilité Sapin : 40 à 50 cm à 100 ans Epicéa : 50 cm à 140 ans (45 cm à 110 ans sur sols peu évolués) Hêtre : 40-45 cm à 100 ans Rotation des coupes : 15 ans	Après passage en coupe, un nettoyage - dégagement de semis résineux –dépressage sur environ 1/5 ^{ème} de la surface parcourue en coupe.

Avec : 9130 : Hêtraies neutrophiles médio-européennes ; 9411 : Pessières subalpines acidiphiles à *Vaccinium myrtillus* ; 9140 : Hêtraies neutrophiles de l'étage subalpin ; 9150 : Hêtraies thermo-calciphiles médio-européenne.

Tableau 5 (Suite)

Forêt	Date d'approbation et période d'application de l'aménagement	Surface de la forêt contenue dans S18	Parcelles forestières concernées	Classement en série	Code Natura 2000 des habitats forestiers concernés	Traitement sylvicoles règles de culture	Travaux sylvicoles prévus
FC de La Compôte	1/08/2005 2005-2019	121.03 ha	A, B, C, D, E, F, G, H, I, K, M, N, O, P	1 ^{ère} série de production de bois d'œuvre résineux et de bois énergie feuillu	9130	Futaie irrégulière par bouquets et pieds d'arbres Critères d'exploitabilité 50 cm à 100 ans Rotation des coupes 10 ans (taillis simple par bouquets pour les zones de taillis)	Dégagements, nettoiemts après coupe (opération cumulant les dépressages et les dégagements de semis dans les trouées) : 4 ha par an dans les parcelles passées en coupe.
FDép de La Combe d'Aillon	18/05/1999 1997-2011	313.27 ha	1 à 21	Série unique de production	9130 9140 9411	Futaie jardinée par bouquets et pieds d'arbres Critères d'exploitabilité Résineux : 50 cm à 120 ans Rotation des coupes 15 ans	Nettoiemnt de parcelle après coupe. Dégagement de la régénération naturelle 5 ans après coupe si nécessaire. Dégagement de semis dans les parcelles 20 et 21.
FS de Montlardier	18/07/1990 1988-2011 (en cours de révision, avec FC du Châtelard)	84.72 ha	200 à 209, 212	Série unique de production de bois d'œuvre résineux, avec rôle de protection marqué	9130 9411 9140	Futaie jardinée Critères d'exploitabilité 60 cm à 144 ans Rotation des coupes 201p, 202p, 204 : 24 ans (accessibles au tracteur) 205, 206, 207, 208p, 209 : 12 ans (non accessibles au tracteur) 203, 212 : pas de coupes	Après passage en coupe, dégagement de semis résineux dans le hêtre.

Avec : 9130 : Hêtraies neutrophiles médio-européennes ; 9411 : Pessières subalpines acidiphiles à *Vaccinium myrtillus* ; 9140 : Hêtraies neutrophiles de l'étage subalpin ; 9150 : Hêtraies thermo-calciphiles médio-européenne.

Tableau 6 : Production et prévisions de récolte des forêts

Forêt	Volume moyen/ha surface totale de la forêt	Production globale de la forêt	Prévisions de récolte 2009-fin de l'aménagement				
			année	parcelle	surface	Volume feuillu	Volume résineux
FC d'Aillon-le-Jeune	252 m3/ha feuillus et résineux	Taillis de hêtre : 2 m3/ha/an	Date non fixée	22	40.89 ha	50 m3 grume 330 m3 taillis	
FC d'Aillon-le-Vieux	127 m3/ha feuillus et résineux	Feuillus et résineux : 2.4 m3/ha/an	2020	40	24.80 ha	15 m3 grumes 200 m3 taillis	285 m3
			Date non fixée	36	29.64 ha	550 m3 taillis	
			Date non fixée	34	24.99 ha	50 m3 taillis	
			Date non fixée	33	22.54 ha	50 m3 taillis	
FC de La Compôte	189 m3/ha feuillus et résineux	Futaie : Résineux 4.8 m3/ha/an Feuillus 1.7 m3/ha/an Taillis : 3.6 m3/ha/an	2012	E	5.71 ha	80 m3	200 m3
			2012	O	7.07 ha	180 m3	150 m3
				K	5.77 ha	100 m3	150 m3
				2013	F	4.29 ha	
			2013	G	7.00 ha	150 m3	400 m3
				2014	H	2.72 ha	80 m3
			2014	C (haut)	10.00 ha	300 m3	400 m3
				2015	C (bas)	10.31 ha	300 m3
			2016	I	9.99 ha	50 m3	600 m3
			2017	A	15.92 ha	350 m3	500 m3
				D	2.08 ha		30 m3
			2018	B	17.14 ha	300 m3	650 m3
2019	M	13.64 ha	250 m3	550 m3			

Tableau 6 (Suite)

Forêt	Volume moyen/ha surface totale de la forêt	Production globale de la forêt	Prévisions de récolte 2009-fin de l'aménagement				
			année	parcelle	surface	Volume feuillu	Volume résineux
FDép de la Combe d'Aillon	242 m3/ha résineux	Résineux uniquement : 4 m3/ha/an	2009	18	45.77 ha		200 m3
				19	10.75 ha		400 m3
				20	16.99 ha		300 m3
				21	22.80 ha		500 m3
			2010	11	11.18 ha		500 m3
				13	13.45 ha		700 m3
				14	7.60 ha		400 m3
			2011	15	11.47 ha		1000 m3
				16	13.57 ha		900 m3
FC du Châtelard	Pas de données	Résineux uniquement : 3.18 m3/ha/an	2009	107 (D)	16.67 ha	15 m3	270 m3
FS de Montlardier	177 m3/ha dont 14 m3 feuillus et 163 m3 résineux	Résineux : 2.97 m3/ha/an	2009	205 (E)	5.39 ha		100 m3
			2010	206 (F)	12.10 ha		200 m3
			2011	207 (G)	9.72 ha		300 m3

□ Caractéristiques principales de la gestion forestière en forêt publique

Objectifs de la forêt :

Les forêts publiques du site S18 ont à la fois un rôle de production (bois d'œuvre feuillu ou résineux, bois énergie) et un rôle de protection physique (stabilisation des terrains et du manteau neigeux, régulation de l'hydrologie, écran aux chutes de blocs). Pour certaines d'entre elles cependant (La Compôte et La Combe d'Aillon), le rôle de protection est plus secondaire. Certaines parcelles n'ont qu'un intérêt de protection générale des milieux et des paysages.

Certaines forêts publiques du site jouent également un rôle quant à la protection des sources et captages d'alimentation en eau potable.

Structure des peuplements :

Les peuplements, situés dans l'étage montagnard et, pour la frange supérieure des forêts, dans l'étage subalpin, sont représentés majoritairement par une hêtraie – sapinière – pessière neutrophile, les hêtraies pures ou le taillis se limitant aux zones plus thermophiles à sols peu évolués.

Cette futaie mixte présente souvent une structure plutôt régularisée dans les peuplements adultes (classe d'âge et de hauteur dominante), avec un déficit plus ou moins important en perches et jeunes bois de diamètre moyen (30-40 cm).

Traitement :

Ces peuplements sont traités en futaie jardinée ou en futaie irrégulière par bouquets et pieds d'arbre (la futaie jardinée représentant le peuplement idéal, lorsque toutes les classes d'âge et de hauteur sont représentées sur l'ensemble de la forêt, la futaie irrégulière, étant la structure la plus adaptée si certaines d'entre elles font défaut).

C'est le traitement le mieux adapté aux forêts de montagne : il permet le maintien d'un couvert végétal constant, une bonne régulation de l'hydrologie, il assure une meilleure stabilité des peuplements et diminue l'impact visuel des exploitations.

Les parcelles dont les volumes de bois sont jugés insuffisants sont laissées au repos (pas de passage en coupe au cours de l'aménagement).

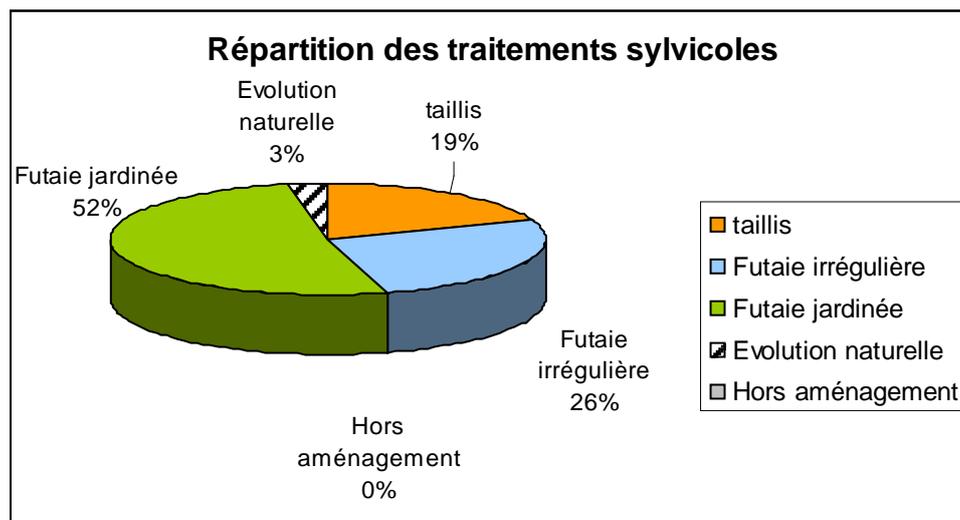
Les peuplements de taillis sont traités comme tel lorsque la desserte le permet.

Certaines parcelles, trop peu boisées ou inaccessibles sont laissées hors sylviculture, en évolution naturelle.

Une petite surface, relevant depuis peu du régime forestier (forêt communale du Châtelard), est encore hors aménagement forestier.

Traitement	taillis	Futaie irrégulière	Futaie jardinée	Evolution naturelle	Hors aménagement
Surface (ha)	167.69	231.12	441.15	29.53	2.87
%	19	26	51	3	0

Voir *carte n°15 : Traitements sylvicoles*



Production des forêts, durée de renouvellement des peuplements, prévisions de récolte :

Les forêts dont le rôle dominant est la production compte un volume moyens de bois à l'hectare compris entre 189 et 252 m³, ce qui correspond à l'objectif minimum du capital sur pied après coupe préconisé par le Guide de Sylviculture de Montagne (GSM) des Alpes du nord françaises (CEMAGREF – CRPF – ONF – 2006) qui est de 180 à 400 m³/ha.

Leur production (accroissement annuel à l'hectare) résineuse globale est comprise entre 3 et 5 m³/ha/an, ce qui correspond à une bonne fertilité.

On constate d'autre part que les forêts dont le rôle dominant est la protection ont par contre un volume moyen de bois à l'hectare inférieur à 200 m³/ha et une production inférieure à 3 m³/ha/an, ce qui s'explique par le fait que ces peuplement sont situés sur des stations peu fertiles à sols superficiels.

La durée de renouvellement des peuplements varie selon l'essence et le type de sol. Globalement, celle-ci est de 120 à 140 ans en sol profond et de 100 ans en sol superficiel pour le résineux.

Elle est de 100 ans en sol profond à 180 ans en sol superficiel pour le hêtre.

La rotation des coupes est de :

- 10 ans à la Compôte et au Châtelard ;
- 15 ans à Aillon – le- vieux et à la Combe d'Aillon ;
- 12 ans pour les parcelles desservies par tracteur et 24 ans pour les parcelles desservies par câble ou hélicoptère à Montlardier ;
- 50 ans pour le taillis à Aillon-le-jeune.

Ces rotations sont adaptées au choix d'une sylviculture de production et de protection dynamique pour des forêts traitées en futaie irrégulière ou jardinée.

Les coupes, de jardinage ou de taillis, prévues pendant la durée de l'aménagement concernent des volumes de bois calculés d'après la production.

Le but est d'assurer le renouvellement du peuplement tout en maintenant constant le capital sur pied.

Les peuplements les moins productifs et les plus difficiles d'accès sont laissés au repos.

La desserte forestière et l'exploitabilité :

Les zones productives sont généralement accessibles par des pistes, mais celles - ci sont souvent étroites et escarpées.

Les longueurs de traînage des bois jusqu'aux places de dépôt peuvent être importantes, ce qui rend les coûts d'exploitation élevés.

Enfin, les tracteurs sont parfois obligés de traverser les hameaux, ce qui limite le champ d'action et entraîne des nuisances.

On considère qu'une parcelle est d'exploitation facile lorsqu'elle peut être desservie par tracteur, dans un terrain peu accidenté et lorsque la longueur de traînage des bois jusqu'à la place de dépôt est faible. Elle sera d'exploitation difficile lorsque la longueur de traînage excèdera un kilomètre, lorsqu'il y aura du lançage ou si l'exploitation se fait par câble.

Les zones de faible production sont rarement desservies.

Des projets d'amélioration de cette desserte sont à l'étude, le but étant d'amener les grumiers le plus près possible des parcelles à exploiter et de développer ensuite les coupes à câble.

Desserte actuelle :

Forêt	Longueur route à grumier		Longueur pistes à tracteur	
	Km	Km/100 ha	Km	Km/100 ha
FC d'Aillon-le-Jeune	0	0	0.28	0.68
FC du Châtelard	2.63	3.48	2.39	3.16
FC d'Aillon-le-Vieux	0	0	4.93	2.08
FC de La Compôte	4.04	3.34	3.78	3.12
FD de la Combe d'Aillon	2.31	0.74	9.94	3.17
FS de Montlardier	0	0	2.65	3.12
TOTAL	8.98	1.03	23.97	2.75

Exploitabilité actuelle :

Forêt	Exploitabilité facile	Exploitabilité difficile	Non exploitable, à améliorer	Non exploitable. Faible potentialité
FC d'Aillon-le-Jeune	0 ha	4.27 ha	30.5 ha	6.12 ha
FC du Châtelard	0 ha	45.43 ha	6.36 ha	23.77 ha
FC d'Aillon-le-Vieux	0 ha	59.72 ha	110.89 ha	66.28 ha
FC de La Compôte	43.18 ha	62.65 ha	13.93 ha	1.29 ha
FD de la Combe d'Aillon	15.69 ha	134.74 ha	72.39 ha	90.47 ha
FS de Montlardier	1.39 ha	27.69 ha	32.21 ha	23.45 ha
TOTAL	60.26 ha	334.5 ha	266.28 ha	211.32 ha
%	7	38	31	24

Voir carte n°16 : Etat des lieux de la desserte et de l'exploitabilité

Potentialités forestières :

Si l'on croise la production d'une parcelle forestière, son volume de bois sur pied, sa capacité à se régénérer, avec son exploitabilité, on peut évaluer sa potentialité forestière.

Globalement on peut définir 3 niveaux de potentialités :

Potentialité élevée :	Production épicéa - sapin soutenue : 3 à 5 m ³ /ha/an Régénération satisfaisante Desserte assurée par tracteur
Potentialité moyenne :	Production épicéa - sapin ou taillis soutenue : 3 à 5 m ³ /ha/an Régénération satisfaisante Desserte difficile (traînage long, câble, hélicoptère)
Potentialité faible :	Production sapin – épicéa faible : 2 m ³ /ha/an Régénération faible Desserte par câble ou hélicoptère

Forêt	Potentialité élevée	Potentialité moyenne	Potentialité faible
FC d'Aillon-le-Jeune	0 ha	40.89 ha	0 ha
FC du Châtelard	36.1 ha	15.34 ha	24.12 ha
FC d'Aillon-le-Vieux	58.11 ha	126.08 ha	52.7 ha
FC de La Compôte	99.11 ha	21.92 ha	0 ha
FD de la Combe d'Aillon	161.17 ha	89.38 ha	62.72 ha
FS de Montlardier	29.73 ha	35.8 ha	19.19 ha
TOTAL	384.22 ha	329.41 ha	158.73 ha
%	44	38	18

□ **Protection contre les risques naturels :**

La plupart des forêts de la zone Natura 2000 S18 sont soumises à de forts aléas. Les peuplements, traités en futaie régulière ou jardinée, assurent la protection des versants. Les règles de culture et travaux sylvicoles préconisés dans les aménagements cherchent à optimiser ce rôle.

Nature de l'aléa	situation	Enjeux	Rôle de la forêt
Avalanches :	1 couloir en FS de Montlardier 1 couloir en FC du Châtelard		Les avalanches prennent naissance au dessus de la forêt, mais les peuplements situés sur leur trajectoire ont un rôle avéré : augmentation de la rugosité, canalisation de l'écoulement, dissipation de l'énergie
	5 couloirs en FC d'Aillon-le-Vieux	Hameaux de la Bottière et de la Crochère, Chef lieu Aillon-le-Vieux RD206	
	7 couloirs en FD de la Combe d'Aillon		
Chutes de blocs et éboulis :	FC du Châtelard (un peu dans toutes les parcelles)		Rôle avéré de protection contre les chutes de blocs. Plantation résineuse en parcelle 21 de la FC d'Aillon-le-Vieux.
	FC d'Aillon-le-Vieux (parcelles 34, 36, 38, 39)	Hameaux de Chainay-Dessous, Chainay-Dessus, Grange Neuve Chef lieu Aillon-le-Vieux RD206	
	FD de la Combe d'Aillon	Lotissement La Manse (sous la parcelle 21)	
Zones d'érosion, glissement	FC du Châtelard (parcelle 202)		Le peuplement intercepte une partie des précipitations et draine le sol par effet de pompe (évapotranspiration). En maintenant un couvert végétal constant, il assure la régulation de l'hydrologie.
	FC de La Compôte (un peu partout)		
Crues torrentielles	FC du Châtelard FC d'Aillon-le-Vieux (torrent de la Lavanche)	Pont et CD 2006	

□ **Prise en compte de la biodiversité dans les aménagements :**

Les aménagements prévoient des actions en faveur du maintien ou du développement de la biodiversité dans le cadre de la gestion courante. Les préconisations sont généralement les suivantes :

- ✓ Favoriser le mélange d'essences, respecter les essences locales minoritaires : le mélange augmente la biodiversité, aide au renouvellement de certaines essences comme l'épicéa et le sapin, offre une variété de couverts et de conformations d'arbre qui contribue à l'efficacité du rôle de protection, améliore la capacité du peuplement à évoluer dans le cadre des changements climatiques.
- ✓ Obtenir des peuplements irréguliers multi strates bien répartis dans l'espace (traitement en futaie irrégulière ou jardinée) : multiplication des lisières internes
- ✓ Renouveler les peuplements autant que possible par voie naturelle (essences adaptées aux conditions locales) en pratiquant des trouées de petite taille dans les peuplements à régénérer et en accompagnant la dynamique naturelle des essences présentes
- ✓ Conserver des vieux arbres, morts ou à cavités, nécessaires à de nombreuses espèces animales ou végétales
- ✓ Interdire la pénétration des engins forestiers et le stockage de rémanents d'exploitation dans les cours d'eau ou les zones humides lors des travaux d'exploitation forestière
- ✓ Mener des actions spécifiques en faveur des milieux ou des espèces à haute valeur patrimoniale :

éviter les interventions en période de reproduction (tétras-lyre, pic noir...)

maintenir des espaces ouverts, favoriser un sous- étage arbustif feuillu (gélinotte)

maintenir un couvert inférieur à 50% tout en gardant ouvertes les clairières existantes, exploiter en automne à partir de septembre après fructification (sabot de Vénus)

- ✓ Lors de la création de voie de desserte, ne pas impacter la représentativité des habitats prioritaires.

Certaines parcelles sont classées hors sylviculture. Elles constituent alors une forêt en évolution naturelle.

Enfin, les communes du Châtelard, de La Compôte, d'Aillon-le-Vieux ainsi que le département de la Savoie se sont engagés dans une politique de qualité de la gestion durable de leur forêt en adhérant au système de **certification PEFC** (Programme de reconnaissance des certifications forestières - Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes). La commune d'Aillon-le-Jeune est quant à elle en cours d'adhésion.

b) Gestion forestière en forêt privée, ou en forêt des collectivités ne relevant pas du régime forestier.

Le site S18 comprend 692.38 ha de zones boisées ne relevant pas du régime forestier.

Commune	Surface boisée hors régime forestier incluse dans le site S18
Aillon-le-Jeune	87.60 ha
Aillon-le-Vieux	169.77 ha
Ecole	94.60 ha
La compôte	98.29 ha
Le Châtelard - Montlardier	240.81 ha
	1.30 ha
TOTAL	692.38 ha

La surface correspond à la superficie des zones boisées ne relevant pas du régime forestier. Celles-ci peuvent être soit privées, soit communales, mais non gérées par l'ONF.

Ces surfaces ont été estimées par l'ONF de la façon suivante :

Un premier repérage des secteurs boisés a été réalisé à partir du SCAN 25 de l'IGN.

Ces contours ont été précisés à l'aide de l'orthophotoplan.

La couche SIG des secteurs boisés ainsi réalisée a été ensuite superposée à la couche SIG « forêts publiques relevant du régime forestier ».

Ces forêts n'étant pas dotées de plan de gestion, nous ne disposons pas d'informations relatives aux pratiques sylvicoles dont elles font l'objet. Le Chambre d'Agriculture de la Savoie n'a pas été en mesure de nous fournir plus d'informations.

En ce qui concerne les parcelles communales : on peut supposer qu'elles sont dépourvues d'intérêt sylvicole (taillis pauvres, inaccessibles ; pré - bois d'altitude correspondant à d'anciens alpages en cours de boisement), ce qui explique qu'elles ne relèvent pas du régime forestier. Ces parcelles sont en principe laissées en évolution naturelle.

En ce qui concerne les parcelles privées : le morcellement est l'obstacle majeur à la bonne gestion de la forêt privée (on compte environ 800 parcelles sur le site, pour une surface moyenne de 0.85 ha par parcelle). Certains propriétaires ignorent la situation et les limites de leurs biens. L'accessibilité est faible (peu de pistes desservant peu de parcelles).

Le plus souvent, la sylviculture pratiquée se limite à une récolte de bois en fonction de besoins immédiats (chauffage, charpente).

Cependant, il existe un groupement de sylviculteurs des Bauges (association loi 1901) qui travaille avec l'aide du Centre Régional de la Propriété Forestière 73 et la Chambre d'agriculture de la Savoie à aider les propriétaires forestiers à améliorer leurs pratiques de gestion et à valoriser leurs bois, dans l'esprit de la Charte Forestière de Territoire.

c) Le contexte de la filière bois.

Le site Natura 2000 du Mont Colombier est situé dans le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges. Riche de nombreuses entreprises de la filière bois, le massif offre un potentiel de développement économique important.

Les débouchés du bois sont nombreux (charpente, plaquettes forestières destinées à approvisionner les chaudières à bois, menuiserie, caisserie – palette, papier...), le potentiel de création d'emplois élevé.

Créé en 1996, le Parc est un outil de développement local et durable. Il s'est donné pour objectif « d'optimiser les richesses biologiques sur l'ensemble de son territoire et de maintenir sa diversité en protégeant et en gérant les milieux sensibles ».

La Loi d'Orientation pour la Forêt du 9 juillet 2001 a créé la Charte Forestière de Territoire (CFT), outil mis à la disposition des acteurs locaux pour engager, au sein d'un territoire donné, une politique de gestion durable des forêts s'appuyant sur des actions concertées et soutenues localement.

Le massif des Bauges a été l'un des sites pilotes de cette nouvelle politique. La CFT du Massif des Bauges a été validée le 7 janvier 2002. Ses grands enjeux sont :

- promouvoir une gestion responsable et multifonctionnelle de la forêt
- développer la mobilisation de la ressource en bois locale de façon durable
- valoriser localement la ressource en bois
- développer une culture forêt – bois auprès des élus et du grand public et vis-à-vis des agglomérations portes.

La gestion des forêts des collectivités du site S18 s'inscrit donc dans ce contexte dynamique.

Si l'on analyse les ventes de bois depuis 1995 sur ce site, on peut faire les constatations suivantes :

Les coupes sont généralement vendues en bloc et sur pied aux adjudications publiques. Les méventes et les produits accidentels peuvent être cédés à l'amiable, ou délivrés aux communes.

Quelques ventes se font à l'unité de produit.

Les acheteurs sont souvent de grosse scierie de la région (Lapierre et fils, Scieries réunies de Savoie, Monnet Sève) pour les coupes les plus importantes, ou des acheteurs locaux pour les produits accidentels ou le bois – énergie.

Les résineux, les plus vendus (avec une dominance du sapin) sont souvent de bonne qualité et destinés à la charpente (50 à 60%), à la menuiserie (10%) ou à la palette – caisserie (30 à 40%)

Les feuillus (hêtres) sont le plus souvent destinés au bois énergie.

La demande en lots d'affouage est quasi-inexistante. Seule la forêt communale d'Aillon-le-Vieux est concernée : environ 140 m³/an (200 stères) sont délivrés tous les deux ans à 33 affouagistes. Le bois est prélevé prioritairement dans les taillis.

Les prix se situent dans la bonne moyenne du département compte tenu du contexte économique actuel du matériau bois.

Prix moyen des bois au m3 en bloc et sur pied par forêt (1995-2007) :

Forêt	Epicéa	sapin	hêtre	Erable sycomore	Autres feuillus	Pin noir
FC d'Aillon-le-Jeune	Pas de coupe vendue depuis 1995 en 2 ^{ème} série					
FC du Châtelard	29.21 €	21.39 €	10.28 €		11.37 €	
FC d'Aillon-le-Vieux	Pas de coupe en parcelle 22					
FC de la Compôte	36.03 €	32.38 €	6.16 €	6.94 €	9.79 €	33.94 €
FS de Montlardier	29.08 €	33.10 €	3.75 €			
FDép de la Combe d'Aillon	40.88 €	40.36 €	15.33 €	18.03 €	14.93 €	

Les produits accidentels (chablis, bostrychés...) se vendent à bas prix : entre 6 et 10€/m3.

3. Chasse

La chasse est autorisée sur l'ensemble du site. On dénombre sur le site 5 ACCA et 1 chasse privée, qui sont regroupées en un Groupement d'Intérêt Cynégétique pour la gestion du Chamois sur le Mont Colombier. Les plans de chasse permettent de définir le nombre d'animaux à prélever en fonction des populations dénombrées. Les principaux animaux chassés sont les chamois, chevreuils, cerfs et sangliers. Le nombre de chamois inscrit aux différents plans de chasse est très important : 88 en 2008.

Chaque année la fédération de chasse effectue, avec les ACCA locales, un suivi d'abondance des populations de cerfs et chamois. Le comptage de cerf au phare permet aussi de suivre l'abondance des populations de chevreuils. La méthode de l'indice kilométrique permet aussi de suivre les populations de gibier. Ces méthodes ne sont pas suffisantes pour évaluer la réelle tendance de la population des cervidés et leur impact sur le territoire. Pour avoir un réel état des lieux de ces populations, il faut ajouter d'une part des indicateurs de performance (ex. longueur de la patte arrière) qui permet d'avoir un aperçu sur la condition physique des populations, et d'autre part des indicateurs sur l'impact de la flore. En partenariat avec les ACCA, l'Observatoire de la Grande Faune et de ses Habitats est en train de mettre en place un outil type « tableau de bord » qui permettra de donner des tendances sur l'état des populations et leur impact sur les différents habitats.

Le traditionnel recensement « chamois » a lieu chaque année le 3^{ème} dimanche de juin par les chasseurs et a fait part de 402 individus en 2008. Le suivi d'abondance sur Rossanaz-Colombier montre ses limites puisqu'on estime à beaucoup plus grand le nombre d'animaux présents. On observe une très forte population de chamois, une diminution de la population des chevreuils et une présence avérée et croissante du cerf (Fédération de chasse, ONCFS). Outre l'intérêt d'aide à la détermination du nombre d'animaux à inscrire au plan de chasse, l'outil « tableau de bord » de l'Observatoire permettra de connaître le réel impact des ongulés sur les milieux naturels présents et tout particulièrement les milieux forestiers.

Sangliers : difficilement localisables de par ses mœurs nocturnes, il est difficile d'estimer sa population. Le nombre de bêtes prélevées dans le canton reste stable : 181 en 2006-2007, 179 en 2007-2008. Le sanglier est la cause de nombreux dégâts sur les pelouses d'alpage et est également un prédateur des nichées de Tétras-lyre et sa régulation est donc nécessaire.

Avec les pratiques actuelles (plans de chasse, schémas départemental de gestion cynégétique...), la chasse n'est pas perturbante sur le site Natura 2000 et sa pratique ne remet nullement en cause la préservation des milieux et espèces Natura 2000.

4. Tourisme

Aucun aménagement touristique important n'est situé dans la zone. La « Maison Faune Flore » d'Ecole est située en bordure du site. Elle participe à l'information des randonneurs ou autres usagers. Le site du Colombier fait partie des grands sommets des Bauges et sa place centrale dans le massif attire l'œil. La vocation "récréative" de cet espace pour les habitants du massif des Bauges et des agglomérations voisines est réelle. La fréquentation de randonneurs ou de promeneurs est forte surtout que les accès sont nombreux. Le Mont Colombier est accessible par tous ses côtés et se pratique à la journée. Le Mont Colombier figurerait comme l'un des plus accessibles des Hauts sommets car son ascension peut être inférieure à 1000m de dénivelé en fonction du lieu de départ. Il est traversé par le GR « Tour des Bauges ». Un projet d'agritourisme semble intéressant et mériterait d'être réfléchi. Ce projet est mentionné dans la charte du Parc.

Durant l'hiver, ce Massif est très connu et prisé par les adeptes du ski de randonnée. Beaucoup de liens sur Internet montrent cet attrait. Il n'en est pas moins qu'il reste « élitiste » en raison des conditions de pratiques difficiles (pentes, avalanches).

La seule activité de rocher présente sur le site est la via ferrata d'Aillon-le-Jeune. C'est le seul site accessible (niveau facile) dans le Massif. Les deux autres sites (hors du Mont Colombier) demandent un très bon niveau. De part sa localisation et son accessibilité (niveau requis) par un large public, il est « très fréquenté ». Les enquêtes de fréquentation de 2004 et 2006 le prouvent (PNRMB, Dupont 2004, Halm 2006) →19,2 personnes en moyenne par jour pendant l'été.

Le site de décollage de parapente de Fretacul n'existe plus. Seuls quelques randonneurs décolleraient au sommet du Mont Colombier pendant l'automne. Toutefois, l'utilisation des masses d'air en mouvement propres à ces activités, conduit les pratiquants à venir rechercher les courants d'airs thermiques ou dynamiques, à proximité des falaises. Cette fréquentation rapprochée, en diminuant la quiétude des lieux, induit des perturbations chez les communautés animales rupestres notamment les vertébrés (fuite, stress, chute, alimentation moins importante sur les zones d'hivernage).

Un centre d'interprétation de la forêt est actuellement en projet sur la Forêt Départementale de la Combe d'Aillon. Ce projet d'accueil du public permettra d'expliquer aux visiteurs la gestion forestière et ses enjeux, tant du point de vue économique qu'écologique.

Une table d'orientation a été installée sur la dent de Rossanaz en 2009. Cofinancée par des fonds Natura 2000, cette table d'orientation est le support d'une sensibilisation du public à la faune et la flore rencontrées sur le site.

5. Tableau de synthèse activités humaines et occupation du sol

Tableau 4 : les activités humaines et l'occupation du sol

	Code FSD Des activités	Quantification	Qualification	Enjeu socio-économique	Origine des données / Structures ressources
Agriculture	(120 : fertilisation) 140 : pâturage 141 : abandon de systèmes pastoraux 170 : élevage du bétail (171 : stock feeding)	10 exploitations sur 7 unités pastorales	- Un peu moins de la moitié des activités pastorales sont dédiées à la production laitière pour la transformation en tome des Bauges fermière ou à la coopérative. - Les autres utilisent les surfaces pour les génisses afin de libérer des surfaces fourragères à proximité de l'exploitation. - Seul un exploitant vit en alpage en période estivale. Garder les milieux ouverts en limitant l'embroussaillage et l'avancement de la forêt permet de préserver les habitats d'intérêt communautaires du site S18. La pérennisation des activités agricoles est primordiale pour répondre à cet objectif.	Fort	CA 73 SEA 73 PNRMB
Activité cynégétique	230 : chasse	1 GIC 5 ACCA 1 chasse privée	Les animaux inscrits au plan de chasse sont le cerf, le chevreuil et le chamois. Le groupement d'intérêt cynégétique fonctionne bien sur le site et les plans de chasse sont systématiquement respectés, permettant ainsi la régulation des populations d'ongulés et donc le renouvellement des peuplements forestiers d'intérêt communautaire. Telle qu'elle est pratiquée (plans de chasse, schéma départementaux...), la chasse n'est pas perturbante pour les milieux et espèces d'intérêt communautaire.	Fort	Fédération de la chasse de la Savoie, ACCA locales

	Code FSD Des activités	Quantification	Qualification	Enjeu socio-économique	Origine des données / Structures ressources
Gestion forestière	160 : gestion forestière	1565 ha de forêts , dont : - 872 ha de forêt relevant du régime forestier et - 692 ha de forêt privées	Gestion des forêts publiques en futaie irrégulière avec quelques secteurs de taillis. Bonne exploitabilité des forêts publiques. Forêts privées peu exploitées en raison d'un fort morcellement du foncier et d'une desserte peu structurante par endroit. La gestion forestière en futaie irrégulière est compatible avec la préservation des habitats forestiers, tout en lui garantissant une structure propice à l'hébergement des espèces inféodées à la forêt. Certaines mesures de gestion favoriseraient encore plus ces espèces (maintien de très gros bois, îlots de sénescence...).	Fort	<i>ONF, CRPF</i>
Fréquentation touristique	610 : centre d'interprétation 620 : sports et loisirs de nature 622 : randonnée, équitation et véhicules non motorisés 624 : escalade, varappe, spéléologie 625 : vol à voile, delta plane, parapente, ballon	-	3 grands types d'attraits touristiques sont présents sur le site : - la pratique de la randonnée estivale et hivernale - la pratique des activités aériennes - la pratique de la via ferrata Ces activités ne remettent pas en question la conservation des habitats et espèces Natura 2000 si elles sont pratiquées de façon raisonnée et dans le respect des exigences de tranquillité des espèces sensibles (rapaces rupestres, galliformes...). Les schémas de cohérence mis en place par le Parc s'inscrivent pleinement dans cet objectif.	Fort	<i>PNRMB</i>

Carte n° 9 : Les unités pastorales

Carte n° 11 : Etats des lieux des unités pastorales

Carte n° 12 : Evolution des paysages du Mont Colombier entre 1972 et 2001

Carte n° 13 : Les principales activités touristiques et de loisirs

Carte n° 15 : Traitements sylvicoles

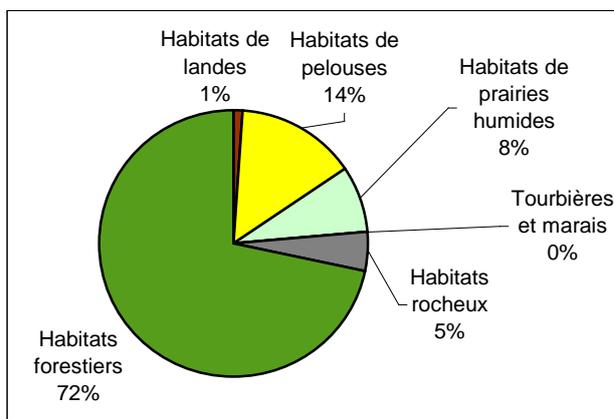
D. DIAGNOSTIC DES MILIEUX NATURELS

1. Contexte général

A l'échelle du massif des Bauges, le site S18 appartient à la zone des Hauts-sommets (Arcalod, Trélod, Pécloz, Arclusaz, Colombier, Sambuy). On distingue trois ensembles selon la carte des séries de végétation (O. Manneville, 1983 ; complétée par J.F Lopez, 1997) :

- **l'étage collinéen** où se développent quasi-exclusivement des chênaies pubescentes. Des pelouses sèches ou des prairies mésophiles se développent dans les secteurs défrichés. Il est très peu présent au Colombier
- **l'étage montagnard** constitue à lui seul le tiers de la surface de la zone des Hauts-Sommets. Souvent très accidenté et pentu, il est recouvert pour une large part de forêts (hêtraie sapinière). Les prairies gagnées sur la forêt sont toutefois localement bien développées sur certains alpages
- **l'étage subalpin**, généralement observé au-dessus de 1500 m, est spécifique de l'unité des Hauts Sommets. Les alpages (pelouses et landes) et surtout les falaises et éboulis des hauts sommets, y occupent une place importante, mais la forêt potentiellement présente pourrait s'installer si l'exploitation pastorale devait s'arrêter.

Les habitats de « landes, pelouses et prairies » se développent à l'étage montagnard et surtout à l'étage subalpin. La concurrence exercée par la forêt sur les milieux ouverts est très forte. Le Parc a entrepris en 1998 un inventaire cartographique des espèces végétales supérieures sur l'ensemble du territoire. Le site S18 a été étudié durant 1998-1999. La caractérisation écologique de la végétation a été obtenue grâce à un travail phytosociologique précis : les relevés botaniques ont été analysés, afin de définir des groupes de relevés et de les rattacher à la classification phytosociologique d'une part et à la classification européenne des habitats CORINE Biotope. D'autre part une clef de détermination des groupements végétaux a ainsi été élaboré, d'abord sur les Hautes Bauges (M. Bar, 2000), puis sur l'ensemble du massif des Bauges (M. Schaffer, 2001).



On dénombre 35 habitats, au sens de la typologie Corine Biotope sur le site du Mont Colombier :

- 9 habitats « forestiers » (1556 ha)
- 8 habitats « Rochers, falaises » (104,9 ha)
- 18 habitats « landes, pelouses et prairies » (512,7 ha)

2. Habitats d'intérêt communautaire

Le tableau suivant dresse la liste des habitats d'intérêt communautaire inscrits à l'annexe 1 de la Directive Habitats présents dans le site du Mont Colombier.

Les principaux enjeux sur ce site en termes d'habitats naturels prairiaux sont les prairies à fourrage de montagne (6250), les forêts à Pins de Montagne sur calcaire (9430*) et les Forêts du Tilio-Acerion de pentes, éboulis ou de ravins (9180). Ce sont ces habitats qui ont motivés la proposition de rattachement de ce site au réseau Natura 2000 (voir historique § I.).

D'autres habitats naturels comportent une valeur patrimoniale forte sur ce site comme les Tourbières basses alcalines (7230), correspondant essentiellement sur ce site en des ruissellements de versants. Ces habitats constituent un facteur de diversité floristique et faunistique fondamental pour le site et doivent être préservées.

D'autres milieux présentent une forte valeur patrimoniale mais sont en bon état de conservation :

- les pelouses calcaires alpines (6170)
- les falaises, abritant une végétation particulière appelée végétation chasmophytique (8210). Ces dernières revêtent également une très grande patrimoniale car elles constituent l'habitat de nombreuses espèces d'oiseaux dont les rapaces rupestres.

Ils devront donc être surveillés bien qu'ils ne soient pas menacés à l'heure actuelle.

L'habitat le plus représenté sur ce site correspond aux Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum (9130), qui couvre 1 370 ha soit 63% de la surface du site.

Rq : l'évaluation de l'état de conservation présenté dans les tableaux suivants ont été établis à dire d'experts. Il est envisagé d'établir l'état de conservation des milieux selon des protocoles plus robustes. Une réflexion est actuellement en cours à ce sujet au niveau de la DDT de Savoie.

Tableau 7 : Habitats naturels de l'annexe I de la directive habitat (Données PNRMB)

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD	Code européen Natura 2000	Surface couverte par l'habitat (ha)	Structure et fonctionnalité	État de conservation à l'issu de l'inventaire	Priorité / Valeur patrimoniale	Menace
Landes alpines et subalpines	4060	4,2 ha (moins de 1 %)	Ce type d'habitat occupe une faible surface sur le site, du fait des conditions d'installation peu favorables. Il correspond essentiellement à un stade dynamique de colonisation des pelouses par la forêt, même si localement les faciès de lande dense à rhododendron sont stables. Présent de manière pure (lande à rhododendron relativement haute sur des sols acides et pente raide), mais surtout en mosaïque avec les pelouses où les aulnaies. La valeur patrimoniale de cet habitat sur le site est fort, car c'est un habitat potentiel du Tétrás lyre. Les faciès en mosaïques avec les pelouses présentent un intérêt biologique plus fort, puisqu'ils offrent de bonnes conditions de nidification pour le Tétrás lyre. Les baies de myrtille permettent également l'alimentation de cet oiseau en automne et en hiver. Cet habitat couvre 0,3 ha dans les alpages.	Favorable	Faible	Faible
Formation de Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	5130	0,4 ha	Cet habitat n'est présent que de façon marginal sur ce site. Il n'est pas représentatif du site ni de son faciès le plus courant. Sa préservation n'apparaît pas prioritaire.	Favorable	Faible	Faible
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaire (site d'orchidée remarquables)	6210*	54,1 ha 3 %	Ces pelouses d'intérêt patrimonial, liées à la présence d'une période climatique sèche au cours de l'année, voient leur intérêt floristique progressivement diminuer à mesure que l'altitude augmente. Elles sont caractérisées par une grande diversité floristique (nombreuses orchidées, sauge rampante, centaurées...) et entomologique (papillons, sauterelles, grillons). Elles servent en outre souvent de zone de chasse pour le Circaète Jean le Blanc. Habitat potentiel de la Pie grièche écorcheur en basse et moyenne altitude. Cet oiseau, même s'il est peu présent sur le site à cause de l'altitude trop élevée apprécie la présence d'arbustes en mosaïque avec les pelouses (ronciers, aubépines). Cet habitat couvre 28,6 ha dans les unités pastorales.	Favorable	Moyenne	Moyenne
Pelouse calcaire alpine	6170	189,4 ha (9 %)	La valeur écologique et biologique des pelouses calcaires alpines est principalement liée à leur grande diversité floristique, voire à l'exubérance de la végétation, à la typicité de cette flore (flore alpine) et à la présence d'espèces d'intérêt communautaire (Apollon, Tétrás lyre). Elles abritent également une grande diversité d'insectes. Leur importante surface sur le site, leur forte naturalité, ainsi que la variété des types de pelouse rencontrés, renforce la valeur patrimoniale de cet habitat. Les pelouses couvrent 61,7 ha en alpage.	Favorable	Forte	Faible
Mégaphorbiaie alpines et	6432	17,1 ha	Les mégaphorbiaies bien que fragile sont peu menacées en Bauges. La dynamique naturelle (avalanche) rajeunit régulièrement ces climax stationnels. Il	Favorable	Moyenne	Faible

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD	Code européen Natura 2000	Surface couverte par l'habitat (ha)	Structure et fonctionnalité	État de conservation à l'issu de l'inventaire	Priorité / Valeur patrimoniale	Menace
subalpines		(1 %)	représente moins d'un hectare dans les unités pastorales.			
Prairies maigres de fauche à basses altitudes	6510	3,3 ha (moins de 1 %)	Cet habitat est présent très localement en bordure de site. Il ne présente pas de valeur patrimoniale à l'échelle du site.	Favorable	Faible	Faible
Prairies à fourrage de montagne	6520	119,1 ha (6%)	La prairie à fourrage des montagnes a une forte valeur patrimoniale sur le site. D'origine anthropique, elle est issue de la déforestation ancienne des fonds de vallon et certainement de pratiques de fauche et de pâturage. Son cortège floristique très riche et diversifiée (souvent plus de 50 espèces), avec de très bonnes espèces fourragères, est composé d'espèces souvent communes. Habitat potentiel de nidification de nombreux oiseaux, dont le Tétraz lyre, cette prairie est également très riche en insectes et fréquentée par les lépidoptères qui y trouvent des plantes nectarifères. Il représente aujourd'hui 113,8 ha en alpage.	Favorable	Forte	Moyenne
Tourbières basses alcalines	7230	0,3 ha (moins de 1 %)	Cette tourbière représente la végétation autour d'une réserve d'eau en altitude servant à abreuver les bovins durant la période estivale.	Défavorable inadéquat	Forte	Moyenne
Eboulis calcaire et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin	8120	52,4 ha (2 %)	Habitat d'altitude développé sur des pentes moyennes à forte. Une fine proportion de terre peut être présente et une strate herbacée ne dépassant pas 30 % de recouvrement est constituée de plantes disséminées.	Favorable	Moyenne	Faible
Eboulis méditerranéens occidentaux et thermophiles des Alpes	8130	17,4 ha (1 %)	Habitat de basse altitude, il est souvent localisé sur des versants ensoleillés. Des particules d'argiles et de limon libérées par l'altération constituent un sol pierreux profond. Une strate arbustive très localement présente et une strate herbacée de faible recouvrement s'adaptent à ce sol. Cet habitat est favorable à l'accueil des reptiles.	Favorable	Moyenne	Faible
Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires	8210	80,8 ha (4%)	Les espèces végétales présentes dans les falaises (les chasmophytes) sont soumises à de fortes variations de température et d'insolation. Les végétations des falaises sont plus sensibles aux différences d'exposition (rayonnement, humidité) qu'aux différences d'altitude. En face nord, on retrouvera des végétations à fougères (cystoptéris fragile, rue des murailles, capillaire rouge...), à laiche à épis court, alors que les faces sud accueilleront la potentille caulescente, la primevère auricule, ou en altitude la plus rare androsace de Suisse.	Favorable	Forte	Faible

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD	Code européen Natura 2000	Surface couverte par l'habitat (ha)	Structure et fonctionnalité	État de conservation à l'issu de l'inventaire	Priorité / Valeur patrimoniale	Menace
Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	9130	1 370,1 63%	Très présente à l'échelle du massif, la hêtraie-sapinière à Orge d'Europe, habitat d'intérêt communautaire, est très représentative des milieux de montagne. Elle constitue une approche multifonctionnelle de la forêt. En effet, cet habitat est exemplaire puisque sa richesse écologique ne contredit en rien ses potentialités de production de bois parfois excellente. Les habitats mélangés de la hêtraie-sapinière à Orge d'Europe avec des mégaphorbiaies ou des éboulis à Stipa calamagrostis sont du plus grand intérêt écologique ce qui justifie leur statut communautaire. La hêtraie neutrophile à Méliques des Bois est largement répandue et son cortège floristique est large et ordinaire.	Favorable	Moyenne	Faible
Hêtraies subalpines médio-européennes à Acer et Rumex arifolius	9140	10,9 0,5%	L'aire de répartition de la hêtraie subalpine est encore mal définie mais elle couvre très peu de surface à l'échelle nationale. Son cortège floristique et le mélange avec des espèces de mégaphorbiaies traduisent une richesse floristique de cet habitat communautaire. Elle peut potentiellement accueillir la Rosalie des Alpes, espèce prioritaire au sens de la directive Habitats.	Favorable	Moyenne	Moyenne
Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion	9150	7,9 0,4%	Installées sur des sols riches en calcaire, ces hêtraies sont assez bien représentées à l'échelle nationale mais toujours par de petites surfaces. Ce sont des forêts intéressantes de par leur flore et la présence éventuelle d'espèces à forte valeur patrimoniale comme le Sabot de Vénus.	Favorable	Moyenne	Moyenne
Pessières acidophiles (Vaccinio-Piceetea)	9410	79,4 3,6%	Que ce soient les pessières à hautes-herbes (42.2121) ou à airelles (42.211), elles sont assez fréquentes à l'échelle de l'arc alpin mais sur des surfaces relativement réduites. Les mosaïques d'habitats auxquelles elles participent présentent le plus grand intérêt quant aux conditions offertes aux espèces animales et végétales. Elles jouent un rôle de protection contre les avalanches.	Favorable	Moyenne	Faible
Forêts à Pinus uncinata subalpines et montagnardes (* sur substrat gypseux ou calcaire)	9430*	52,8 2,4%	Le statut prioritaire de la pinède à Pinus uncinata s'explique par ses conditions écologiques très spécifiques. Rare, d'étendue généralement très réduite et se situant en limite pour l'arbre, elle est cependant assez stable d'un point de vue écologique. Elle appartient à une mosaïque d'habitats du plus grand intérêt de part sa richesse floristique et faunistique.	Favorable	Forte	Faible
Forêts du Tilio-Acerion de pentes, éboulis ou de ravins	9180	10,7 0,5%	Les forêts de ravin à Frêne et Sycomore représentent le climax stationnel sur éboulis. Elles sont rares et leurs surfaces toujours restreintes. La fragilité renforce d'avantage son statut prioritaire. Comme pour les pinèdes d'altitude, les forêts de ravin appartiennent à un ensemble d'habitats mosaïque (falaises, éboulis, rochers) qui proposent de multiples niches écologiques. Les forêts thermophiles alpiennes et péri-alpiennes mixtes de Tilleuls, bien que	Favorable	Forte	Moyenne

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD	Code européen Natura 2000	Surface couverte par l'habitat (ha)	Structure et fonctionnalité	État de conservation à l'issu de l'inventaire	Priorité / Valeur patrimoniale	Menace
			présentent sur une surface assez vaste à l'échelle nationale, se développent par petite surface en forêt. Ce type d'habitat participe à des milieux mosaïques à forte valeur patrimoniale.			

Carte n° 6 : Habitats naturels

3. Faune et flore

□ Oiseaux :

Afin d'établir la liste des oiseaux d'intérêt communautaire du site, nous nous sommes basés sur les inventaires conduits sur le site Natura 2000 voisin « S15 Hautes Bauges ». On peut supposer qu'on pourra potentiellement observer les mêmes espèces que dans cet autre site Natura 2000 voisin car le Mont Colombier présente de nombreuses caractéristiques similaires : habitat, localisation géographique. Ainsi, les études du CORA Savoie (J.N. Avrillier, 1999, 2000) sur le site Natura 2000 S15 ont permis d'avoir une vision des espèces nicheuses sur le site par grand type de milieux. Ces données ont été complétées par les connaissances naturalistes issues de la base de données du Parc naturel régional du Massif des Bauges et par des données issues du réseau des naturalistes du Parc.

Les milieux réunis sous la dénomination de « landes arborées » sont des groupements de transition entre formations forestières et milieux ouverts de prairies, landines ou pelouses. On constate une très forte diversité d'oiseaux dans ces zones, liée à la mosaïque de milieux présents. Les espèces caractéristiques de ces formations arborées ouvertes sont finalement peu nombreuses : venturon montagnard, tétras lyre, fauvette babillarde, merle à plastron, pic vert, rouge-queue à front blanc, pipit des arbres, gobemouche gris, chardonneret élégant ; seules les quatre premières sont strictement montagnardes, au moins dans la partie alpine de leur aire de répartition.

Les autres peuvent être rattachées à des cortèges divers :

- arboricoles généralistes : pinson des arbres, mésange noire, fauvette à tête noire, merle noir... ;
- espèces des brousses arbustives : fauvette des jardins, sizerin flammé... ;
- espèces liées à des conditions stationnelles très particulières : bruant fou, rouge-queue noir, dans les secteurs d'affleurements rocheux, pie-grièche écorcheur en lisière brousse arbustive / alpage, oiseaux de pelouses (pipit spioncelle, chocard, accenteur alpin)...

□ Chiroptères :

Un premier recensement des chiroptères a eu lieu le 24 juillet 2008 par le CORA sous le col de Rossane. L'équipe a pu capturer une sérotine de Nilson (*Eptesicus nilssonii*) et intercepter les ultras sons d'un grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) et d'un Oreillard. L'inventaire a également mis en évidence la présence de Barbastelle d'Europe, espèce essentiellement forestière. Les résultats complets de cet inventaire figurent en annexe. Il serait intéressant de poursuivre cet inventaire pour préciser les exigences des espèces identifiées en termes de milieux naturels. Des techniques de radio-tracking pourront être employées. Le maintien des pelouses riches en insectes permet aux chauves-souris de chasser. L'utilisation de vermifuge « trop puissant » peut nuire aux populations d'insectes, aliments indispensables à ces mammifères. En forêt, le maintien de clairières et de zones humides permet à ces espèces de trouver des terrains de chasse propices.

□ Reptiles et amphibiens :

Il n'existe pas d'inventaire pour ces espèces mais comme pour les oiseaux, on peut se baser sur les données du site S15. On devrait trouver le lézard des murailles et le lézard vert ainsi que le lézard vivipare. La Vipère aspic (*Vipera aspis*) est bien présente dans toutes les zones

rocailleuses et ensoleillées. La Grenouille Rousse (*Rana temporaria*) vit dans les forêts de montagne, mais fréquente aussi les prairies. Ses lieux de ponte de l'étage colinéen à alpin sont constitués par des tourbières, marais. Ce milieu est présent sous le col de Rossane. Sa présence est donc à vérifier. Enfin le Triton alpestre (*Triturus alpestris*), qui peut demeurer aquatique toute l'année, notamment en altitude, habite aussi bien en forêt qu'en prairie. Les lieux de ponte sont des plus variés, (mares, lacs de fontes de l'étage alpin, ornières forestières ou d'alpages, parfois même chargées en purin). Sa présence reste à vérifier dans la zone humide de Rossane. Il ne semble pas dépasser 1700m faute de points d'eau favorable (Miquet A, Avrillier JN, Miaud C, 1998).

□ **Lépidoptères :**

Il n'existe aucun inventaire exhaustif des lépidoptères et il serait souhaitable d'en conduire un. On dispose néanmoins de connaissances générales sur ce groupe dans le Massif des Bauges.

Les pelouses et éboulis sont particulièrement intéressants pour les lépidoptères. Il est noté pour le groupe des coléoptères que « *les regroupements annonçant la fermeture des milieux (landes, aulnaies) sont moins diversifiés que les pelouses et sont donc à surveiller pour éviter leur colonisation ; mais il ne faut pas les éliminer complètement car ils peuvent servir de zone de refuge pour certaines espèces.* » (Rosalia, 1998)

L'Apollon (*Parnassius apollo*) est un papillon de montagne protégé par la loi française, bon indicateur de la qualité des milieux, qui fréquente les étages montagnards et surtout subalpins. La chenille de l'Apollon se nourrit des parties jeunes de Crassulacées : Orpins (*Sedum* sp.) et Joubarbes (*Sempervivum* sp.) qui poussent sur les rochers. L'attaque de Joubarbes par le cœur, c'est-à-dire par les parties les plus tendres, est caractéristique de la chenille de l'Apollon. L'adulte butine les Composées et les Dipsacacées de couleur violette, telles que les Centaurées (*Centaurea* sp.), divers Chardons, les Scabieuses (*Scabiosa* sp.) et les Knauties (*Knautia* sp.), dont il absorbe le nectar. On peut trouver ces fleurs dans différents types de pelouses et de prairies. Cette espèce se déplaçant assez peu, son biotope optimal est constitué d'une mosaïque de milieux ouverts tels que landes, pelouses alpines, éboulis. On ne connaît pas aujourd'hui l'évolution des populations et des fréquentations du site. Leur état de conservation est en lien avec le maintien des zones d'alpage en faisant attention à éviter des fumures intempestives, le surpâturage dans les pelouses alpines et lisières d'éboulis.

Le maintien des gentianes sur le site permet aux larves du *M. alcon* de se développer.

□ **Flore :**

708 observations ont été faites sur 54 relevés de végétation en 2000 par le PNRMB. Parmi les 321 espèces observées sur le site, 34 ont un intérêt patrimonial, dont 26 en milieu « ouvert ». Toutes ces espèces sont listées en annexe. La grande majorité des plantes inscrites dans le tableau ne sont pas « en danger » à l'heure actuelle dans les Bauges. Les seules menaces à leur préservation sont la cueillette et la surfertilisation des pâtures.

Tableau 6 : espèces d'intérêt patrimonial

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Espèces de la Directive Oiseaux	18	Aigle royal, Chouette de Tengmalm, (Faucon pèlerin), Gêlinotte des bois, Pic noir, Têtras lyre continental, Milan noir, Bondrêe apivore, (Circaète Jean-le-blanc), Pie-grièche êcorcheur, Autour des palombes, Buse variable, Epervier d'Europe, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Merle à plastron, Monticole de roche, Torcol fourmilier, (Vautour fauve), (Vautour moine)	
Espèces de l'annexe II de la directive 92/43	10	(Lynx d'Europe), (Loup), Rosalie des Alpes*, Damier de la Succise, Grand Rhinolophe, Murin à Oreilles êchancrées, Grand murin, Petit Murin, Petit Barbastelle d'Europe, Sabot de Vênus	<i>Directive européenne « Habitats, faune et flore », PNRMB</i>
Espèces de l'annexe V de la directive 92/43	2	Gentiane jaune (<i>Gentiana lutea</i>) Arnica (<i>Arnica montana</i>)	<i>Directive européenne « Habitats, faune et flore »</i>
Les autres espèces végétales	32	27 espèces présentes ont un statut de protection (Voir annexes).	<i>PNRMB, CBNA Cf Annexe</i>
Les autres espèces animales	3	Lêpidoptères : Maculinea alcon, Parnassius apollo (Annexe III) Mammifères : Marmotte des Alpes, Sêrotine de Nilson Reptiles et amphibiens : Lêzard des murailles, Lêzard vivipare, Vipère aspic, Grenouille rousse, Triton alpestre	<i>PNRMB CORA Club entomologique dauphinois « Rosalia »</i>
Les autres espèces animales chassêes	4	Sanglier (<i>Sus scrofa</i>) ; Cerf (<i>Cervus elaphus</i>) ; Chevreuil (<i>Capreolus capreolus</i>) ; Chamois (<i>Rupicapra rupicapra</i>)	<i>ONCFS / Fêdêration de chasse de Savoie</i>

Carte n°7 : Relevé de végétation et des stations à sabot de vénus

4. Espèces Natura 2000

Les tableaux suivants représentent la liste des espèces Natura 2000. Il s'agit des espèces figurant à l'annexe 2 de la Directive Habitats ou à l'annexe 1 de la directive Oiseaux.

NB : Seules certaines espèces avec des enjeux particuliers sont décrites ci-dessous. Les autres sont abordées dans le tableau de synthèse pages suivantes.

□ **Tétras-lyre :**

Le Tétras lyre est un bon indicateur de la qualité des milieux naturels (mosaïque d'habitats, diversité floristique...) et de l'impact des activités humaines sur la nature (positives ou négatives). L'intérêt de sa conservation n'est donc pas seulement une "fin en soi", mais surtout une méthode pour orienter "écologiquement" les activités humaines. Le bon état de conservation de l'habitat du Tétras lyre correspond à :

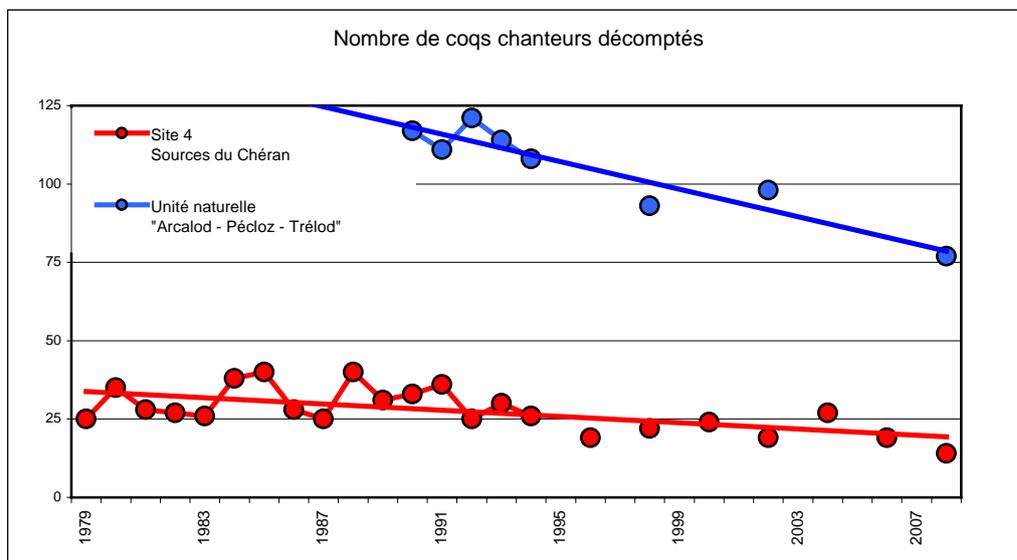
- Zone de reproduction : Strate herbacée comprise entre 25-50 cm a un taux de recouvrement compris entre 25% et 75% ; Strate 50-100 cm a un taux de recouvrement supérieur à 10 %.
- Zones d'hivernage : Dérangement hivernal limité.

En forêt claire (50% de recouvrement) ou en prairies, la conservation des vieux arbres, de certaines espèces feuillues (sorbier des oiseleurs, alisier) et la régénération des pins (pins à crochets not.) sont favorables à l'espèce.

Potentialité des différents types de végétation pour la nidification du Tétras lyre (Magnani, 2004) :

Type de végétation		Potentialité d'accueil de l'espèce			
		nulle	faible	moyenne	forte
Roches et végétation clairsemée	Bordures (100 m)				
	Centre				
Forêt fermée	Mixte				
	De feuillus				
	Autre boisement feuillu majoritaire				
	De conifères	bordures (200 m)			
centre					
Forêt ouverte	De feuillus				
	De conifères				
Landes					
Milieux herbacés					
Autres (plan d'eau, zones urbanisées,...)					

Lors du comptage de 1999, la densité était la plus importante des Bauges : 19 coqs chanteurs sur une surface de 746 ha (= 2,55 coqs / km²). Lors du dernier comptage en 2008, 10 coqs ont été comptabilisés ce qui correspond à une population de 1,34 coqs / km². C'est une baisse d'environ 50 % en une petite dizaine d'années. Les indicateurs de reproduction se dégradent lentement depuis de nombreuses années. La fermeture des milieux potentiels de reproduction (landes, forêts ouvertes, prairies abandonnées) peut être responsable en grande partie de cette dégradation. Le suivi annuel sur les autres sites des Bauges conforte cette diminution de populations de Tétrasyre.



Données Y. Magnani, ONCFS, 2008

Un premier travail de synthèse de données de terrain en 1990 (programme OGM 2004), a permis de cartographier les domaines vitaux du Tétrasyre sur le site (places de chants, zone de nidification, zone d'hivernage). Un travail plus récent réalisé en 2004, permet d'établir au 1/25000 une carte des habitats de reproduction potentiels du Tétrasyre. Cette carte permet de localiser les secteurs sur lesquelles des actions de conservation méritent d'être envisagées (Voir **carte n°8** : Habitats du Tétrasyre).

□ **Aigle royal :**

Ce grand rapace est particulièrement sensible à toute forme de dérangement aux abords de son site de nidification et présente des densités de peuplement très faibles (1 couple /100 km²). Un couple d'Aigles royaux utilise le Mont Colombier dans son aire de vie. En 2009, ils ont nichés sur une vire de la Montagne de Rossanaz, donnant naissance à deux aiglons. La conservation de ce symbole de la montagne sur le massif des Bauges nécessite la conservation de zones indemnes de toutes perturbations à proximité des sites de nidification. Il faut contrôler et continuer la sensibilisation auprès des libéristes qui transitent lors des vols de « cross » pour limiter le dérangement. Très peu de libéristes décollent en automne au sommet du Mont Colombier car la marche d'approche est longue. Cependant, il faut veiller à ce que la nouvelle piste de Rossane ne favorise pas trop l'attrait du site comme zone de décollage. Le maintien des paysages ouverts permettra de garder les territoires de chasse de ces rapaces (marmottes, lapins, souris...). Le schéma de cohérence sports aériens non-motorisés mis en place sur le territoire du Parc des

Bauges ainsi que le suivi partenarial des rapaces rupestres entre libéristes/escaladeurs et ornithologues permet un dialogue laissant espérer une bonne cohabitation.

□ **Gélinotte des Bois**

Ce Galliforme de montagne affectionne les mosaïques de milieux forestiers avec une grande diversité végétale. Cette espèce est en régression en Europe et en France. La meilleure garantie de sa préservation est la pratique d'une gestion forestière en futaie irrégulière par bouquet d'arbres, encouragée au travers des recommandations de la Charte Natura 2000 du Massif des Bauges (voir en **annexe**). Dans certaines forêts qui le nécessitent, des contrats Natura 2000 peuvent être effectués pour recréer ou entretenir des clairières dans les peuplements forestiers. Lors de ces opérations on cherche à redonner une structure complexe aux lisières et à favoriser les essences secondaires propices à la faune : aubépines, sorbiers, noisetiers...

□ **Chiroptères :**

Lors du premier inventaire dans le site S18, un grand rhinolophe a été entendu à 1684 m d'altitude. C'est actuellement la première écoute à une telle altitude en France. L'inventaire va se poursuivre les prochaines années. Les chauves-souris se nourrissant d'insectes seront sensibles à la fermeture des pâtures puisqu'elles les utilisent pour chasser. Il est important de ne pas utiliser des insecticides (vermifuge) trop puissants pour préserver une entomofaune des prairies variée (qualité et quantité) servant de base alimentaire à ces mammifères. La Barbastelle d'Europe a également été inventoriée sur le site. Essentiellement forestière, cette espèce nécessite une structure forestière irrégulière avec des trouées pour chasser, mais également des secteurs de vieux bois comportant des cavités. La liste complète des chiroptères inventoriés sur S18 figure en **annexe**.

□ **Loup :**

Sa présence dans le massif des Bauges a été confirmée avec un animal percuté en mars 2005 par une voiture en Combe de Savoie et un animal tué en juillet 2005 dans un alpage de Margéraz (massif voisin du Mont Colombier). De plus, de nombreuses attaques ont été recensées durant l'été 2007 sur 3 communes concernées par le site S18. 4 agriculteurs ont été indemnisés au titre du loup pour la mort de 23 caprins et 1 ovin. Les authentications génétiques étant impossibles, les attaques ont été déclarées « prédation loup non écartée » car les cadavres présentaient certaines caractéristiques d'un loup (écartement des crocs,...). En 2008 lors d'un comptage de chamois organisé par la fédération de chasse, un loup a été photographié sous le Roc de Poyez (S18).

Le loup est plutôt forestier, mais peut s'aventurer la nuit ou occasionnellement la journée dans les milieux ouverts. Il s'adapte remarquablement bien aux contraintes des territoires qu'il colonise. Il peut parcourir de longs trajets quotidiennement (20 à 25 Km). Le loup est opportuniste, recherchant le meilleur rendement "effort/consommation". L'essentiel de ses proies reste des ongulés sauvages particulièrement en hiver. Le loup peut s'attaquer à des troupeaux domestiques, ovins ou caprins, et accessoirement bovins (jeunes veaux juste nés isolés de leur mère). Les loups gagnent du terrain et obligent les éleveurs à modifier profondément leurs pratiques.

□ **Lynx :**

En plus de diverses observations ponctuelles, sa présence en bordure de la zone S 18 est attestée depuis mai 2007 puisqu'une attaque a eu lieu au Châtelard sur un ovin. Le domaine vital du Lynx étant de 20 000 ha, il est potentiellement présent sur le site. Chasseur essentiellement forestier, le lynx peut parfois s'attaquer aux ovins et aux caprins domestiques.

Remarque : La protection intégrale des grands prédateurs comme le lynx ou le loup peut remettre en cause le pastoralisme, favorisant ainsi la fermeture des milieux. La présence du Loup en Bauges a incité l'Etat à mettre en place la mesure « T grands prédateurs ». La question de la préservation

de ces espèces sont de portée nationales. Le comité de pilotage Natura 2000 du Mont Colombier ne travaillera pas à la gestion de ces espèces, dont le domaine vital dépasse largement le site Natura 2000.

Tableau 8 : espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive habitat

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation sur le site	Priorité sur le site / Valeur patrimoniale	Menace	Origine des données/ Structures ressources
<i>Rosalia alpina</i> *	Rosalie des Alpes*	1087*	donnée non disponible	Habitat forestier	Favorable	Forte	Moyenne à forte	PNRMB
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	1065	donnée non disponible	Pelouses	Favorable	Faible	Faible	Francoz P. Entomologiste
<i>Rhinolophus ferrum-equinum</i>	Grand Rhinolophe	1304	Plusieurs petites colonies à proximité	Pelouses, Forêt, Cavités	Défavorable inadéquat	Forte	Faible	CORA
<i>Myotis emarginatum</i>	Murin à oreilles échanquées	1321	Peu abondante	Pelouses, Forêt, Cavités	Inconnu	Moyenne	Faible	CORA
<i>Myotis myotis</i>	Grand murin	1324	Une colonie à proximité	Pelouses, Forêt, Cavités	Inconnu	Moyenne	Faible	CORA
<i>Myotis blythi</i>	Petit murin	1307	Une colonie à proximité	Prairies fauchées, pâtures, forêts claires	Inconnu	Moyenne	Faible	CORA
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	1308	donnée non disponible	Habitat forestier	Favorable	Forte	Moyenne	CORA
<i>Cypripedium calceolus L.</i>	Sabot de vénus	1902	donnée non disponible	Habitat forestier	Globalement favorable (variable selon stations)	Forte	Moyenne	PNRMB
<i>Lynx lynx</i>	Lynx d'Europe	« 1361 »	donnée non disponible »	Habitat forestier	Inconnu	Faible	Faible	ONCFS / PNRMB
<i>Canis Lupus</i>	Loup	«1352*»	donnée non	Habitat forestier	Inconnu	Faible	Faible	ONCFS /

			<i>disponible</i>					<i>PNRMB</i>
--	--	--	-------------------	--	--	--	--	--------------

Tableau 9 : espèces d'oiseaux de l'annexe I de la DIRECTIVE OISEAUX

	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce	Statut de conservation sur le site	Priorité	Menace	Origine des données/ Structures ressources
Aquila chrysaetos*	Aigle royal	A091	1 couple	Avifaune rupestre qui niche dans le site (zone de vie plus vaste)	Favorable	Forte	Faible à moyenne	LPO / PNRMB
Aegolius funereus*	Chouette de Tengmalm	A223	1 à 3 couples potentiellement	Résidente - Forêt	Favorable	Forte	Moyenne	PNRMB (Gravelat B.)
Falco peregrinus*	Faucon pèlerin	A103	Non nicheur pour le moment, nicheur potentiel	De passage sur le site	Habitat favorable	Forte	Faible	PNRMB (Gravelat B.)
Bonasa bonasia*	Gélinotte des bois	A104	Faible densité connue, mais connaissance partielles	Résidente - Forêt	Défavorable inadéquat (mais à préciser)	Forte	Moyenne	PNRMB (Gravelat B.) / ONCFS
Dryocopus martius*	Pic noir	A236	donnée non disponible	Résidente –Forêt	Favorable	Moyenne	Moyenne	PNRMB (Gravelat B.)
Tetrao tetrix tetrix*	Tétras lyre continental	A409	11 coqs chanteurs en 2008	Pelouse-Forêt	Mauvais	Forte	Forte	OGM (ONCFS)
Milvus migrans*	Milan noir	A073	donnée non disponible	De passage sur le site	Favorable	Faible	Faible	PNRMB (Gravelat B.)
Pernis apivorus*	Bondrée apivore	A072	1 à 2 couples, connaissances partielles	Reproduction.	Favorable	Moyenne	Moyenne (raréfaction abeilles)	PNRMB (Gravelat B.)
Circaetus gallicus*	Circaète Jean-le-blanc	A080	donnée non disponible	De passage occasionnel sur le site	Sans objet	Moyenne	Faible	PNRMB (Gravelat B.)

	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce	Statut de conservation sur le site	Priorité	Menace	Origine des données/ Structures ressources
Lanius collurio*	Pie-grièche écorcheur	A338	<i>donnée non disponible</i>	Résidente pelouses. Non rupestre nichant à proximité des falaises	Favorable	Moyenne	Faible	PNRMB
Accipiter gentilis	Autour des palombes	A400	1 ou 2 couples	Résidente	Favorable	Moyenne	Faible à moyenne	PNRMB (Gravelat B.)
Buteo buteo	Buse variable	A087	<i>donnée non disponible</i>	Résidente	Favorable	Faible	Faible	PNRMB (Gravelat B.)
Accipiter nisus	Epervier d'Europe	A086	<i>donnée non disponible</i>	Résidente - Forêts	Favorable	Moyenne	Faible à moyenne	PNRMB (Gravelat B.)
Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	A096	<i>donnée non disponible</i>	Nicheur (La Bade)	Favorable	Faible	Faible	PNRMB (Gravelat B.)
Apus melba	Martinet à ventre blanc	A228	<i>donnée non disponible</i>	De passage	Inconnu	Moyenne		PNRMB (Gravelat B.)
Turdus torquatus	Merle à plastron	A282	<i>donnée non disponible</i>	Reproduction.	Favorable	Moyenne	Faible à moyenne	PNRMB (Gravelat B.)
Monticola saxatilis	Monticole de roche	A280	<i>donnée non disponible</i>	Reproduction	Inconnu	Faible	Faible	PNRMB (Gravelat B.)
Jynx torquilla	Torcol fourmilier	A233	<i>donnée non disponible</i>	Reproduction en bordure du site	Inconnu	Moyenne	Moyenne	PNRMB (Gravelat B.)
Gyps fulvus	Vautour fauve	A078	<i>donnée non disponible</i>	De passage occasionnel sur le site	Sans objet	Faible à moyenne	Faible à moyenne	PNRMB/LPO (Julie Frachon)
Aegyptius monastus	Vautour moine	A079	<i>donnée non disponible</i>	De passage occasionnel sur le site	Sans objet	Faible à moyenne	Faible à moyenne	PNRMB/LPO (Julie Frachon)

Carte n° 8 : Les Habitats du tétras lyre

5. Synthèse habitats et espèces Natura 2000

Tableau 5 : Synthèse par grands types de milieux

Grands milieux (en lien avec les grands milieux décrits dans le FSD)	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Origine des données/ Structures ressources
Forêts	72 %	9130 : Hêtraie de l'Asperulo-Fagetum 9140 : Hêtraies subalpines 9150 : Hêtraies calcicoles 9180 : Forêts de ravins 9410 : Pessières acidophiles 9430 : Forêt à Pinus uncinata	Pics, Tétras Lyre, Lynx, Loup, Grand Rhinolophe, Barbastelle, Gelinotte etc...	Exploitation forestière Sylviculture	<i>SIG PNRMB</i>
Milieux rupestres	5 %	8120 : Eboulis eutriques 8130 : Eboulis méditerranéens 8210 : Végétation chasmophytiques	Aigle royal (Faucon Pèlerin, Vautour moine, vautour fauve, Circaète)	625 : dérangement activités aériennes 710 : dérangement	<i>SIG PNRMB</i>
Grottes et cavités	25 cavités	Grotte, Diaclase, Gouffre	Chauves souris : Grand Rhinolophe, Petit murin, Grand murin, Murin à oreilles échancrées	710 : dérangement	<i>Atlas des Grottes de savoie</i>

Grands milieux (en lien avec les grands milieux décrits dans le FSD)	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Origine des données/ Structures ressources
Habitat de landes	1 %	4060 : Landes alpines et subalpines 5130 : Formation de Juniperus	Tétras lyre, Pie grièche écorcheur	100 : mise en culture 102 : fauche	<i>SIG PNRMB</i>
Habitats de pelouses	14 %	6210 : Formation herbeuses sèche semi naturelles 6170 : Pelouses calcaires alpines	Tétras lyre, Damier de la Succise, Pie grièche écorcheur, Grand Rhinolophe, Petit murin	110 : pesticides 120 : fertilisation 141 : abandon des systèmes pastoraux	
Habitats de prairies	8 %	6432 : Mégaphorbiaie alpines et subalpines 6510 : Prairie maigres de fauche basse altitude 6520 : Prairie à fourrage de montagne	Tétras, Damier de la Succise, Apollon, Grand Rhinolophes	626 : ski randonnée 954 : envahissement d'une espèce	
Zones humides	0 % (moins de 1 %)	7230 : Tourbières basses alcalines	Grand Rhinolophe		<i>SIG PNRMB</i>

III. PROPOSITIONS D' ACTIONS

A. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE :

Conformément à la philosophie du réseau Natura 2000, les objectifs de gestion durables proposés visent à garantir la préservation des habitats et des espèces Natura 2000 tout en maintenant les activités humaines sur le site.

Différentes unités de gestion ont été définies selon la portée géographique des actions à y mettre en œuvre. Ainsi une première unité de gestion correspond aux unités pastorales, au sein desquelles une gestion agri-environnementale pourra être organisée en partenariat avec les acteurs pastoraux du site. Les forêts constituent une deuxième unité de gestion, car de la gestion forestière pratiquée dépendra la réalisation des objectifs de gestion durable. La dernière unité de gestion correspond au site entier et concerne des objectifs transversaux recoupant tous les types de milieux ou dont la mise en œuvre devra se faire sur tout le site.

Les objectifs proposés pour les unités pastorales sont pleinement en adéquation avec le Plan Pastoral Territorial du Massif des Bauges. De même, les objectifs liés aux milieux forestiers sont en accord avec la Charte Forestière du Massif des Bauges. D'une manière générale, tous ces objectifs sont également conformes à la Charte du Parc naturel régional du Massif des Bauges.

Les objectifs présentés ci-après ont été hiérarchisés selon différents niveaux de priorité (forte, moyenne, faible). Cette hiérarchisation a été effectuée en croisant les données de la valeur patrimoniale des habitats et espèces concernées et du niveau de menace qui les concernent. La faisabilité des actions induites a également été prise en compte pour évaluer le degré de priorité de chaque objectif.

Ces objectifs sont issus des réunions de groupes de travail thématiques sur les forêts ou les alpages qui ont eu lieu dans le cadre de l'élaboration de ce Document de gestion.

Tableau 10 : objectifs liés aux unités pastorales

	Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Niveau de priorité	Habitats ou Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	
Gestion des milieux naturels en alpages	A1. Gérer les espaces pastoraux en conciliant la richesse biologique et rentabilité économique	A1.1. Proposer une charte Natura 2000 aux propriétaires qui s'engagent dans la constitution ou le maintien d'unité pastorale sur le site.	***	- Pelouse calcaire alpine - Prairie à fourrage de montagne - Pelouses sèches semi-naturelles (site d'orchidées remarquables)* -Tétras lyre -Grand Rhinolophe -Aigle royal - Pie grièche écorcheur - Damier de la succise	Agriculture Tourisme	
		A1.2. Etablir des contrats agri-environnementaux MAE-Ten vue de : ✓ Maintenir l'ouverture des pelouses et prairies tout en favorisant une mosaïque de milieux naturels ✓ Entretien des habitats de pelouses et prairies d'intérêt communautaire ✓ Préserver les stations de flore remarquables ✓ Préserver l'habitat potentiel de reproduction du tétras lyre	***			
		A1.3. Favoriser l'implantation de ruchers dans les unités pastorales	**			
	A2. Améliorer les conditions d'exploitation des alpages afin de pérenniser l'activité pastorale	A2.1. Réaliser de l'animation foncière auprès des propriétaires, en vue de réaliser les travaux d'aménagement prévus et de pérenniser l'alpage	**			Agriculture
		A2.2. Améliorer les aménagements et équipements pastoraux indispensables à la bonne gestion de la biodiversité des alpages.	***			

***: niveau de priorité élevé, **: niveau de priorité moyen, *: niveau de priorité faible

Tableau 11 : objectifs liés aux forêts

	Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Niveau de priorité	Habitats ou Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
Gestion des milieux naturels forestiers	B1. Promouvoir une gestion forestière conciliant richesse biologique et rentabilité économique	B1.1. Proposer une charte Natura 2000 aux propriétaires (priorité 1 : forêts des collectivités et forêts privées dotées d'un Document de Gestion ; priorité 2 : propriétaires privés s'engageant dans une Association Syndicale de Gestion Forestière ; priorité 3 : autres propriétaires).	***	Hêtraies-sapinières, Forêts de ravins, forêts de Pins de Montagne*, Sabot de Vénus, Barbastelle, Gelinotte des Bois, Chouette de Tengmalm, Pic noir, Rosalie des Alpes...	Gestion forestière, Gestion cynégétique
		B1.2. Etablir des contrats Natura 2000 en forêt en vue de : <ul style="list-style-type: none"> - rajeunir/ irrégulariser les taillis, - conforter l'irrégularisation des peuplements, - entretenir les clairières et trouées, - entretenir les lisières et milieux de transition (structure horizontale hétérogène), - lutter contre les espèces envahissantes, - installer des îlots de sénescence. 	***		
	B2. Améliorer les conditions d'exploitation des forêts pour une meilleure prise en compte de la biodiversité	B2.1. Animation foncière auprès des propriétaires privés pour promouvoir une gestion forestière intégrée et durable (création d'Associations Syndicales de Gestion Forestière...).	***		
		B2.2. Soutenir la création de documents de gestion planifiée	**		
		B2.3. Raisonner la desserte pour limiter son impact	***		
		B2.4. Etude et suivi de la fonctionnalité écologique des forêts	**		
		B2.5. Développer le sylvo-pastoralisme	**		

***: niveau de priorité élevé, **: niveau de priorité moyen, *: niveau de priorité faible

Tableau 12 : objectifs transversaux

	Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Niveau de priorité	Habitats ou Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
Tout le site : objectifs transversaux	C1. Mise en valeur du site par une activité touristique durable	C1.1. Favoriser l'accueil à l'alpage afin de valoriser le lien pastoralisme/fromages/biodiversité et le lien urbain-rural	*	Tous	Agriculture
		C1.2. Intégration des problématiques liées à la biodiversité dans les projets d'accueil du public (sentier des orchidées à Aillon-le-Jeune, centre d'interprétation de la forêt...)	**		Gestion forestière Loisirs / Tourisme
	C2. Sensibilisation du public sur les enjeux liés à la biodiversité	C2.1. Sensibilisation des usagers de loisirs nature sur les enjeux liés à la biodiversité	***	Rapaces rupestres	Loisirs / tourisme
		C2.2. Information générale sur la biodiversité et les actions mises en œuvre pour la préserver	*	Tous	
	C3. Diffusion des connaissances sur les patrimoines naturels et culturels	C3.1. Mettre en place des outils de sensibilisation et de communication sur les enjeux de la préservation de la biodiversité et du développement durable en lien avec les espaces pastoraux et forestiers	**	Tous	Tourisme
		C3.2. Etudier et valoriser le patrimoine culturel du site, afin de mettre en perspective les liens entre les hommes et la nature dans cet espace montagnard	*		
	D. Animation générale	D.1. Mettre en œuvre et suivre les actions prévues du document d'objectifs	***	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Toutes
	E. Améliorer la connaissance et suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site	E.1. Améliorer les connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire mal connues et effectuer des inventaires	**	Chiroptères, Oiseaux, Insectes, Lépidoptères	Agriculture, loisirs / tourisme, Recherche
		E.2. Assurer le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	**	Chiroptères, Aigle royal, Tétraz lyre, Sabot de Vénus Tous les habitats	-
		E.3. . Suivre l'impact des mesures de gestion engagées sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	***	Tous	-

... : niveau de priorité élevé, ** : niveau de priorité moyen, * : niveau de priorité faible

Les propositions de gestion Natura 2000 s'inscrivent dans deux logiques complémentaires, en vue de préserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire :

Une logique **d'orientation du projet de développement durable**. Le Mont Colombier affirme une vocation de "cœur de nature" du site au sein du massif des Bauges ainsi que la nécessité de rechercher un équilibre acceptable entre "développement" et "protection". L'acceptation de ces principes par tous les acteurs concernés, la sensibilisation aux patrimoines, la valorisation et le partage des connaissances sont les principaux outils proposés par le document d'objectifs.

Une logique de **gestion agricole et forestière intégrant la prise en compte des enjeux écologiques**. Ainsi, par leurs actes de gestion, les forestiers peuvent avoir un impact bénéfique sur la biodiversité forestière. La gestion en futaie irrégulière par bouquets donne une structuration horizontale des peuplements forestiers favorable à la biodiversité : Gélinotte des bois, Sabot de Vénus, Chauves-souris... Certaines actions constituant des manques à gagner aux profits de la biodiversité peuvent être indemnisées (îlots de sénescence, entretien de clairières...). De même, les agriculteurs ont la possibilité de prendre en charge la préservation de la biodiversité du site. Leur métier pourra ainsi être valorisé, de même que leur production tandis que leur activité sera tout autant rentable.

L'aide à la mise en place de bonnes conditions écologiques et économiques d'exploitation des alpages ou des forêts et l'accompagnement technique et financier nécessaires pour garantir la prise en compte du patrimoine naturel dans les pratiques humaines sont les principales actions proposées par le document d'objectifs.

Les objectifs des unités pastorales :

Ces habitats d'intérêt communautaires comme les prairies de fauche de montagne, pelouses calcaires alpines ou pelouses sèches, outre leur qualité intrinsèque, ont un fort intérêt écologique : habitat du tétras lyre, zone d'alimentation des rapaces, chauves souris et cervidés.

De plus ces espaces sont recherchés par les randonneurs et chasseurs. La pratique pastorale est le principal facteur humain ayant une influence sur la gestion de ces habitats et espèces associées. Les éleveurs recherchent les alpages pour libérer des surfaces agricoles en plaine et participer à la production laitière et fromagère dynamique (AOC tome des Bauges) du Massif. La bonne gestion "écologique" des alpages rejoint leur bonne gestion "agronomique". En effet la dégradation de la biodiversité des alpages s'accompagne généralement de la dégradation de leur potentiel nutritionnel. La biodiversité prairiale y compris la broussaille et des espèces ligneuses favorisent la bonne alimentation des troupeaux. Cette pratique contribue à la non fermeture des milieux (dynamique des ligneux). On connaît d'ores et déjà l'influence de la biodiversité sur la qualité organoleptique des fromages. Le principal risque de dégradation des habitats sur le site est la fermeture des milieux par défaut d'entretien de certains quartiers d'alpage. Cette fermeture entraîne une dégradation des habitats, mais également entraîne une perte de valeur fourragère des surfaces à partir du moment où les accès dans les broussailles sont faibles. Les effluents rejetés dans certaines zones d'alpages peuvent aussi avoir plusieurs effets néfastes : un problème de banalisation de végétation localisé et un risque de pollution de sources.

Carte n° 17 : Les unités de gestion pastorales

Carte n° 18 : Les propositions de gestions « volet pastoral »

Les objectifs des milieux forestiers :

Le gestionnaire forestier a de longue date intégré le principe de gestion durable, puisqu'un forestier cède à ses successeurs le privilège de récolter les arbres qu'il a fait grandir. Le principe de gestion multifonctionnelle des forêts est lui aussi largement partagé. Aujourd'hui, et en particulier sur les sites Natura 2000, on demande de plus en plus aux forestiers de travailler au profit de la biodiversité tout en maintenant une rentabilité économique de leur forêt. La gestion en futaie irrégulière pratiquée sur le site en forêt publique ou en forêt privée dotée d'un document de gestion (sauf sur les taillis) est déjà très performante d'un point de vue écologique, tout en restant économiquement rentable. Les objectifs recherchés sur ce site visent à donner les moyens financiers et techniques aux forestiers pour aller plus loin. Ainsi, la mise en place d'îlots de sénescence, le maintien d'arbres à cavités, le recours à la régénération naturelle sont encouragés sur ce site. Différents outils de gestion peuvent aider le propriétaire à supporter ces « sacrifices » de gestion : exonérations fiscales via la Charte Natura 2000, remboursement de surcoûts de gestion ciblés sur la biodiversité via des contrats Natura 2000... Une réflexion plus stratégique et prospective est également proposée pour donner les moyens structurels de la gestion multifonctionnelle prônée : accompagnement de la réflexion pour une desserte raisonnée, structurante et multifonctionnelle ; animation auprès des propriétaires privés pour aboutir à une gestion collective des micropropriétés forestières...

Remarque concernant les objectifs liés aux falaises et aux rapaces rupestres :

Le Parc a mis en place un schéma de cohérence pour la pratique de l'escalade sur les falaises de son territoire pour concilier les enjeux humains liés à la pratique de ces sports et la nécessaire préservation des espèces sensibles potentiellement impactées. Ce schéma a été le résultat d'un dialogue fructueux entre les ornithologues (CORA, LPO...) et les usagers de ces milieux rocheux (FFME, CAF...).

En 2010, le Parc travaille à la mise en place d'un schéma de cohérence pour la pratique des Sports Aériens Non-Motorisés, concernant également les milieux de falaises et les espèces sensibles concernées.

Le Mont Colombier bénéficie de l'animation de ces schémas de cohérence qui sont en phase avec les objectifs recherchés sur le réseau Natura 2000. Ainsi, on s'appuiera pour les rapaces rupestres sur ces schémas de cohérences, certes de portée plus vaste, mais répondant également à des enjeux dépassant les limites du site Natura 2000 S18.

B. PLAN D' ACTIONS 2010-2015

La tableau suivant indique des propositions d'actions pour la période 2010-2015. Lorsqu'ils peuvent être estimés, les coûts des actions a été indiqué. Certaines actions comme l'animation visant à l'installation de ruchers en alpages ou l'animation des schémas de cohérence concerne tout le territoire du Parc et le coût indiqué n'est pas à affecter qu'au seul site Natura 2000 S18, mais doit être relativisé par rapport à la portée géographique réelle de l'action.

La France a fait le choix d'une gestion contractuelle des site Natura 2000 sur son territoire. Ainsi, la plupart des ctions proposs ci-après correspondent à des engagements volontaires pour les propriétaires ou les gestionnaires. C'est ainsi le cas pour les chartes Natura 2000, les MAET ou les contrats Natura 2000 (voir § F. Mise en œuvre de la gestion du site).

Les cahiers des charges correspondants aux différents contrats Natura 2000 et à la MAET figurent en annexe, ainsi que la charte Natura 2000.

Les actions liés à des contrats Natura 2000 donnent lieu à un remboursement à 100% des surcoûts liés à une action en faveur de la biodiversité sur le site Natura 2000. Les bonnes pratiques de gestion donnent lieu à des exonérations fiscales (taxes sur le Foncier Non-Bâti, droits de mutation à titre gratuit...).

Plan d'actions 2010-2015 du site Natura 2000 du Mont Colombier

Unité de Gestion	Actions	Objectifs opérationnel	Nature de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Échéancier	Coût prévisionnel de la mesure	Plan de financement potentiel	Priorité
Unités Pastorales	a1 : Signature de chartes Natura 2000 sur les unités pastorales	A1.1	Animation	PNRMB	2010-2012	Exonérations fiscales	Etat	***
	a2 : Mise en place de plans de gestions MAET sur les alpages (Priorité : les unités pastorales ayant une maîtrise foncière)	A1.2	MAET plan de gestion	PNRMB, CA73	2009 -2011	127 €/ha/an	MEDD	***
	a3 : Animation foncière auprès des propriétaires pour la mise en place d'Associations Foncières Pastorales : Fretacu, Communaux	A2.1	AFP	CA 73	2010 -2011	-	PPT	**
	a4 : Amélioration des points d'eau et de la desserte sur les alpages (Rossane, Chaffard et Besson, Praz Gela, Communaux, Muret rappière)	A2.2	Travaux	PNRMB, CA 73	2010 -2014	5 000 à 10 000 euros par points d'eau	PPT, Etat Natura 2000	***
	a5 : Rénovation du chalet d'alpage de Rossane: étude Architecturale (2009-2010) et travaux	A2.2 ; C1.1	Etude Travaux	Commune d'Aillon-le-Vieux	2009-2010 2010-2014	1500 euros à déterminer d'après l'étude	Commune, FEADER, LEADER	**
	a6 : Amélioration des lieux de traite et stockage sur Praz gela et la Fullie	A2.2	Travaux	PNRMB	2009-2014	Selon devis	PPT, Etat Natura 2000	**
	a7 : Amélioration d'un accès agricoles pour l'alpage des Communaux et pour une desserte interne dans l'alpage de Rossane.	A2.2	Travaux	PNRMB	2009-2014	Selon devis	PPT, Etat Natura 2000	**
	a8 : Suivi des plans de gestion pastorale en associant un comité de suivi	A1.2 ; C3.1	Animation	PNRMB, CA73, SEA73	2009-2014	1j/an par plan de gestion	Natura 2000	***
	a9 : Réaliser des plans de gestions sylvo-pastoraux	A1.2 ; B1.2 ; B2.5	Animation	PNRMB, CA73	2010-2014	5j/ par plan de gestion	Natura 2000	**
	a10 : Implanter des ruchers dans les unités pastorales adaptées	A1.3	Animation	PNRMB, lycée de Poisy	2010-2014	-	Région Rhone-Alpes, Etat Natura 2000	**
Forêts	f1 : Signature de chartes Natura 2000 sur les forêts des collectivités territoriales, les forêts domaniales et les forêts privées dotés d'un document de gestion <i>Priorité : forêts privées dotées d'un Plan Simple de gestion ou Associations Syndicales de Gestion Forestières</i>	B1.1	Animation	PNRMB	2010-2011	-	Etat	***
	f2 : Mettre en place un réseau de vieux bois écologiquement fonctionnel à l'échelle du site, en particulier dans les secteurs productifs	B1.2 ; B2.4	Etude/Animation / charte Natura 2000 / contrats Natura 2000	PNRMB / ONF / Forêt privée	2010-2014	?	Etat, Natura 2000	***
	f3 : Faire des martelages où le choix des arbres à prélever est aussi motivé par des critères écologiques	B1 ; B1.2	Contrats Natura 2000	Propriétaires ou gestionnaires	2010-2014	-	Etat, Natura 2000	***
	f4 : Proposer des contrats Natura 2000 aux propriétaires et aux gestionnaires pour irrégulariser les peuplements, entretenir les milieux ouverts, les milieux humides...	B1.2	Contrat Natura 2000	ONF, Propriétaires privés, ACCA	2010-2014	-	Natura 2000	***
	f5 : Animation foncière auprès des propriétaires en forêt privée pour favoriser la création d'Association Syndicales de Gestion Forestières	B2.1 ; B1.1 ; B1.2	Etude	CRPF, CA73	2010-2015	35 000 € /an	Charte Forestière de Territoire / Natura 2000	***
	f6 : Création de documents de gestion collective et planifiée en forêt privée	B2.2 ; B1.2	Animation	PNRMB	2011-2015	-	Natura 2000	**
	f7 : Mettre en place des aménagements pour limiter l'impact des équipements (pistes, routes forestières) notamment sur les forêts de ravin et les milieux humides.	B2.3 ; B1.2	Travaux, contrat Natura 2000	PNRMB, ONF, Propriétaires	en continu	A voir au cas par cas	Natura 2000 (Etat et Europe)	**
	f8 : Concevoir une desserte raisonnée et en synergie privée/publique et forestier/pastoral : schémas de desserte	B2.3	Etude	PNRMB, Communes	2010-2013	-	CIMA POIA, Charte Forestière de Territoire	**
	f9 : Favoriser l'utilisation du câble lorsque cette technique est la plus adaptée	B2.3	Animation	ONF, Propriétaires privés	2010-2015	-	-	**
	f10 : Evaluation et suivi de la fonctionnalité écologique des forêts en lien avec les gestionnaires forestiers	B2.4	Animation/suivi	PNRMB/ONF /CRPF/CA	2010-2014	2010: 6000 €	Natura 2000 / Charte Forestière de Territoire	***
f110 : Bien réaliser les plans de chasse pour limiter les dégâts de gibier	B1	Gestion cynégétique	ACCA, Chasses privées	en continu	-	-	***	
Tout le site	t1 : Etude de faisabilité d'un projet agri- tourisme sur l'alpage de Rossane	C1.1	Etude de définition	Commune, PNRMB	2008-2009	1 500 €	PNRMB, Commune	*
	t2 : Mise en place d'un belvédère sur Rossane pour sensibiliser et communiquer sur les enjeux de préservation de la biodiversité	C1.2	Communication	Commune d'Aillon-le-Vieux	2008	10 000 €	PNRMB, Commune	**
	t3 : Sensibilisation du public en améliorant le sentier des orchidées à Aillon-le-jeune	C1.2	Communication, travaux	PNRMB	2009	30 000 €	Etat Natura 2000, Commune	**
	t4 : Inventaires naturalistes : Chiroptères, Lépidoptères	E.1	Etudes	PNRMB, CORA	2008-2010	-	Natura 2000	**
	t5 : Mise en place d'un volet biodiversité en forêt dans le centre d'interprétation de la forêt départementale de la Combe d'aillon	C1.2	Etude + Travaux	CG73	2010-2011	30 000 €	Etat Natura 2000	**
	t6 : Accompagner les élus et les propriétaires pour la limitation de la circulation des engins motorisés en dehors des ayants droits	A1 ; A2 ; B1 ; B2	Conseil juridique et technique	PNRMB	En continu	-	-	**
	t7 : Mettre en place un schéma de cohérence pour les sports aériens (sur l'ensemble du territoire du Parc)	C2.1	Etude Animation	PNRMB	2010-2011	45 000 €	PNRMB, Région Rhone Alpes, LEADER	***
	t8 : Animer le schéma de cohérence escalade / via ferrata du Massif des Bauges (sur l'ensemble du territoire du Parc)	C2.1	Etude Animation	PNRMB	En continu	-	PNRMB, région Rhone Alpes	**
Suivi	s1 : Faire un suivi des stations de Sabot de Vénus	E.2	Suivi	PNRMB, CBNA	2011-2014	?	Natura 2000	***
	s2 : Suivi des insectes saproxylophages	E.2 ; E.1	Etude	PNRMB	2010	5 000 €	Natura 2000	**
	s3 : Suivi Tétras-lyre et communication des résultats	E.2 ; C2.2	Animation	ONCFS	2008-2011	-	-	***
	s4 : Suivi des populations de Chauves souris par radiotracking	E.2 ; C2.2	Etude	PNRMB	2010-2014	20 000 €	Natura 2000	**

BIBLIOGRAPHIE

AGREIL C., GREFF N., 2008. Des troupeaux et des hommes en espaces naturels, une approche dynamique de la gestion pastorale. Guide technique Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels, Vourles. 87 p.

AGREIL C., MESTELAN P., MAILLAND ROSSET S., Guide d'élaboration de plan de gestion pastoral intégrant les enjeux de biodiversité dans le massif des Bauges, PNR Bauges, 63p.

AGREIL C., MEURET M., VINCENT M., 2005. Une méthode d'enregistrement de l'ingestion des bovins pour qualifier la valeur alimentaire des végétations diversifiées dans les alpages des Bauges, rapport intermédiaire INRA Ecodev, PNR Bauges.

AVRILLIER J.N., 2000 – Les oiseaux nicheurs de la forêt domaniale de Bellevaux – CORA Savoie.

BAR M., 2000 - Contribution à la connaissance et à la gestion des milieux naturels du Parc naturel régional du Massif des Bauges - Nancy, Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts.

BISSARDON, GUIBAL, RAMEAU. – CORINE Biotopes : types d'habitats français. – Nancy : Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts.

BOISSIER J-M., 1996 - Le Massif des Bauges : types de stations et relations stations-production - Université Joseph Fourier, Grenoble.

BOISSIER J-M. et al., 2005. Guide d'interprétation des habitats naturels du Massif des Bauges. Conservatoire botanique National Alpin. 140 p.

BORNARD A, BERNARD-BRUNET J et FAVIER G (2001) : la végétation des alpages des Alpes du Nord, document technique, GIS Alpes du Nord, Cemagref de Grenoble.

BRAU-NOGUE C et BORNARD A : Evolution de la végétation des alpages laitiers, Cemagref.

CLUB ENTOMOLOGIQUE DAUPHINOIS "ROSALIA"., 1999 – Parc naturel régional du massif des Bauges : études entomologiques.

COMMISSION EUROPEENNE (2000). Gérer les sites Natura 2000 – Les dispositions de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE). Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 pages.

DEBITS, MEURET M, 2005. Des veaux bien éduqués. Enquête sur les pratiques d'élevage des futures vaches laitières ayant à pâturer des terrains très pentus dans le Massif des Bauges. Mém MASTER 2 INRA Avignon, 63p.

DECOULT S., 2007. Effets des patrons d'organisation spatiale du paysage sur l'habitat d'une espèce animale à gestion conservatoire : le cas de l'habitat de reproduction du tétras lyre dans un contexte d'expansion des aulnaies vertes, université Grenoble 1, 230p.

DOCOB S15 volet « pelouses, prairies et landes » 2005, PNRMB

DURAND R., NANT J., 1998. Atlas des grottes de Savoie, base de données Prospect-98, Comité Départemental de Spéléologie, p.85-88

GAYTE X., LOPEZ JF., et al; 2001, Le massif des Bauges, Cahier du Patrimoine Naturel, Parc naturel régional du Massif des Bauges.

GOLE S (2002) : Concilier production en élevage et préservation de milieux naturels au titre de Natura 2000. Rapport de stage, INRA.

GUIGNIER C., AGREIL C., MESTELAN P., MICHEL MAZAN V., 2006. Outil de diagnostic et de conseil: gestion de pâturages présentant des risques d'embroussaillage. Massif des Bauges, secteur du plateau de la Leysse. PNR du massif des Bauges, 30p.

LECLERC M., 2007, DREAL Rhône alpes - Guide régional pour la charte Natura 2000

LEGER F., MEURET M., CHABERT JP., GUERIN G., 1996. Élevage et territoire : quelques enseignements des opérations locales agri-environnementales dans le sud-est de la France. Rencontres Recherches Ruminants 13-20.

MEURET M, AGREIL C., 2006. Des broussailles au menu. Plaquette de synthèse des études de 1984 à 2006, 4p.

MEURET M, LEGER F (2001) : Conservation des milieux : les références pastorales face aux attentes environnementales, INRA

MEURET M., AGREIL C., VINCENT M., 2005. Des vaches au secours des téttras lyre. Restaurer par le pâturage des habitats d'espèces fragiles. INRA Mensuel 1222, 21-22.

PARC NATUREL REGIONAL DU MASSIF DES BAUGES, Charte 2007-2019

RAMPNOUX JP., 2006. Aquifère n°14, Recherches d'un complément d'eau potable pour alimenter la commune d'Aillon-le-Jeune, Recherche en eau du Conseil général de la Savoie, 26p.

RESERVES NATURELLES DE FRANCE, 1998 – Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000.

SCHAEFFER M., 2001 – Contribution à la connaissance et à la gestion des milieux naturels du Parc naturel régional du Massif des Bauges, cartographie des unités de végétation, mise e, place de modalités de gestion et de suivi d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire – Nancy, Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts.

TERRAZ, L. et al (2007). Ghid metodologic pentru realizarea planurilor de management pentru siturile Natura 2000. Union Européenne, ATEN et MEEDDAT (France), ARPM Timisoara (Roumanie), Ministère chargé de l'Environnement (Pologne) (Twinning project Phare 2004/IB/EN-03), Timisoara, octobre 2007, 113 pages.

TERRAZ, L. et al (2008). Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, 71 pages.

VALENTIN-SMITH, G. et al. (1998). Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétingny, 1998, 144 pages.

VINCENT S., Inventaire de la faune sauvage et des activités liées aux milieux rupestres du massif des Bauges – pointe Sud et façade Est du massif, CORA section Savoie, 1998

<http://www.natura2000.environnement.gouv.fr>

<http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr>

<http://www.espaces-naturels.fr/ATEN/site>